

# Eau & Rivières

de Bretagne

## DOSSIER Mer et littoral



**8**  
SCHÉMA DES STRUCTURES :  
QUELS ENJEUX ?

**20**  
POLEN, UNE ASSOCIATION  
QUI DYNAMISE LE PAYS  
DE PLOËRMEL



**6**  
UN OUTIL PUISSANT  
DE PROTECTION DU BOCAGE



**19**  
A L'ÉCOLE DE L'EAU

Dour ha Stêrioù Breizh

# Eau & Rivières

de Bretagne

**Devenez annonceur et soutenez l'action d'Eau & Rivières de Bretagne !**

Plus d'infos sur  
[www.eau-et-rivieres.asso.fr](http://www.eau-et-rivieres.asso.fr)  
Rubrique publications

**Contactez nous**  
**02 98 01 05 45**  
**[revue@eau-et-rivieres.asso.fr](mailto:revue@eau-et-rivieres.asso.fr)**

**Le Trieux**  
**Au cœur de l'eau**

DVD  
110 min  
18 €  
+ 2 € de port

Commande auprès de :  
Michel BARACETTI  
8 rue du Goëlo  
22260 SAINT CLET  
[visapourlaflore@hotmail.com](mailto:visapourlaflore@hotmail.com)

Michel BARACETTI

OFFRIR  
DE NOUVEAUX HORIZONS  
A L'ÉCO-IMPRESSION



**cloitre**  
IMPRESSIONS & SOLUTIONS

02 98 40 18 40

| LANDERNEAU RENNES PARIS |



Merci de nous retourner ce coupon, accompagné de votre règlement à :

**Eau & Rivières de Bretagne**  
7, place du Champ au Roy  
22200 Guingamp

Renouvellement  oui  non

Nom, Prénom \_\_\_\_\_

adresse \_\_\_\_\_

CP commune \_\_\_\_\_

téléphone \_\_\_\_\_

e-mail \_\_\_\_\_

profession ou compétence \_\_\_\_\_

Simple adhésion  25 €  10 € (tarif réduit\*)

Adhésion/abonnement à la revue  40€  25€ (tarif réduit)

Adhésion conjoint, enfant(s)  8 € :

Nom, Prénom \_\_\_\_\_

Abonnement seul  tarif unique 20€

Je fais un don supplémentaire (66% déductibles) de :

30€  45€  100€  ou \_\_\_\_\_ €

Adhésion des associations  45€

Je ne dispose pas d'Internet et je souhaite recevoir les informations par voie postale, cochez ici :



## Sommaire

### Page 3

Éditorial

### Pages 4-5

Les mines en Bretagne, une chance pour l'économie ou un désastre ?

### Page 6

Protection du bocage : un outil puissant pour les propriétaires

### Page 7

Témoignage d'un militant de la première heure

### Page 8

Evolution des exploitations agricoles : quels enjeux du futur schéma ?

### Page 9

Contes et patrimoine

### Page 10

A l'origine des invasives

### Pages 11-18

Dossier : Mer et Littoral

### Page 19

A l'école de l'eau

### Page 20

Polen, une association qui dynamise le pays de Ploërmel

### Page 21

Le coin des associations

### Pages 22-25

Brèves

### Pages 26

À lire

### Page 27

Écho des marais

### Illustrations

Nono

## COP21 une promesse à mettre en œuvre

L'accord de Paris, adopté par les pays représentés à la COP21, doit être ratifié par les Etats entre avril 2016 et 2017. La convention ne rentrera en vigueur que si 55 Etats représentant au moins 55% des émissions de gaz à effet de serre l'approuvent.

Si la décision de ne pas augmenter de plus 2°C la température d'ici à la fin du siècle voire de tendre vers une augmentation de 1,5°C est partagée, si tout le monde s'accorde sur la responsabilité des énergies fossiles, les décisions à venir seront-elles à la hauteur ? On peut en douter...

Entériner une hausse de température à 2°C est déjà un aveu d'échec en soi, puisque l'on sait que la somme de contributions conduit déjà, si elles sont vraiment respectées, à un réchauffement au-dessus de 3°C. Mais quand c'est en plus écrit au conditionnel et sans aucun mécanisme de sanction, l'enthousiasme collectif est rapidement douché !

La lutte contre le réchauffement climatique a bénéficié des honneurs médiatiques de la fin 2015, elle ne doit néanmoins pas occulter les autres enjeux environnementaux. Pollution de l'eau, érosion de la biodiversité, coups de canifs dans la réglementation environnementale, promesses électorales aux lobbies, assignation à résidence de militants écologistes, baisse de financements publics aux associations... Le tableau général est bien sombre.

Au Bourget le président Hollande a déclamé la nécessité de changer le monde. Ce changement doit être l'affaire de tous, citoyens, ONG, associations environnementales... Chacun à sa place doit y contribuer au quotidien en agissant là où il vit.

En luttant contre la destruction des zones humides ou l'artificialisation des sols, en défendant les systèmes herbagers, en promouvant les économies d'eau, Eau & Rivières de Bretagne participe à sa façon depuis quarante cinq ans à la lutte contre le changement climatique. Une démarche que vient légitimer l'accord de Paris. Un accord qui est aussi un encouragement à poursuivre et amplifier notre combat.



Jacques Primet

## Organe de l'association Eau et Rivières de Bretagne

### Directeur de la publication :

Dominique Avelange  
Eau et Rivières - 6, rue Pen ar Créach, 29200 Brest  
revue@eau-et-rivieres.asso.fr

### Fabrik magazine n°174 :

Chaque trimestre les bénévoles de l'association se réunissent pour préparer le sommaire du magazine. Ces réunions se déroulent au plus près des territoires d'action d'Eau & Rivières dans chacune des délégations. Toutes les compétences y sont les bienvenues (lecteur, rédacteur, photographe, dessinateurs...). Tous les avis comptent, mais surtout l'envie de partager et transmettre. La Fabrik était à Lorient, le prochain numéro sera préparé en Côtes d'Armor.

**La Fabrik :** Jean-Yves BOUGLOUAN, Amélie CODRON, Michèle HOURDEAUX, René KERMAGORET, Estelle LE GUERN, Jean LE QUINTREC, Cindy LEJEUNE, Jacques PRIMET, Patrick RABIN, Mickaël RAGUENES

**Rédacteurs :** Marcel BENOT, Bruno BLANCHARD, Anouck BONJEAN, Jean-Yves BOUGLOUAN, Arnaud CLUGERY, Stéphane COURTEL, Jean-François DELEUME, David DERRIEN, Michèle HOURDEAUX, Gilles HUET, Youenn LE CŒUR, Dominique LE GOUX, Estelle LE GUERN, Maëlle LE TEUFF, Vincent LEFEBVRE, Annie MAUDET, Marie NIEUTIN, Jacques PRIMET, Patrick RABIN, Mickaël RAGUENES, Christophe RIAUX, Michel RIOU, Céline ROBERT, Jean-Paul RUNIGO, Jean SARASIN, Dominique WILLIAMS.

Correctrice : Brigitte Pichard.  
Copyright Eau et Rivières de Bretagne  
Dépôt légal : n° 4568  
N° CPPAP 0915G87124  
ISSN 01 82-0567



### Fabrication :

Secrétaire de rédaction : Mickaël Raguénès  
Photothèque : Mickaël Raguénès

Impression et mise en page : Cloître Imprimeurs  
ZA Croas-ar-Nezic - CS 50934 - 29419 Landerneau Cedex

Le magazine *Eau et Rivières* est imprimé avec des encres végétales sur du Cyclus Print 100 % recyclé post-consommation sauf les 4 pages de couverture imprimées sur du couché 100 % PEFC. L'imprimeur est labellisé Imprim'Vert. Cela signifie qu'il respecte trois règles au minimum :

- la bonne gestion des déchets dangereux,
- la sécurisation des stockages de produits dangereux,
- l'exclusion des produits toxiques des ateliers.

Reproduction autorisée après accord écrit du directeur de la publication.

Adhésion/abonnement : 40 €.

Abonnement seul : 20 €.

Diffusé aux lycées de Bretagne avec l'aide du

Conseil régional

Eau et Rivières est membre de



Plus d'informations sur nos sites :  
[www.eau-et-rivieres.asso.fr](http://www.eau-et-rivieres.asso.fr)  
<http://educatif.eau-et-rivieres.asso.fr>  
Contacter le secrétariat régional  
02 96 21 38 77

La gestion des abonnements/adhésions de l'association est réalisée sur fichier informatisé. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les informations vous concernant. Ce droit peut s'exercer exclusivement sur demande écrite auprès du secrétariat de la revue.



# Les mines en Bretagne, une chance pour l'économie ou un désastre ?

Un grand nombre de permis exclusifs de recherche minière ont été ou sont en train d'être accordés. Pour la seule Bretagne historique : Merléac, Loc-Envel, Silfiac, Dompierre, Penlan, Loperec, Beaulieu, soit près de 1500 km<sup>2</sup> au total.

Objectif : les métaux présents dans le Massif armoricain : argent, cuivre, étain, germanium, indium, lithium, molybdène, niobium, or, plomb, tantale, tungstène, zinc..., objets d'intenses spéculations au motif de leur prétendue rareté et d'une forte demande pour les technologies de pointe comme l'électronique, l'aviation, etc... (voir encart).

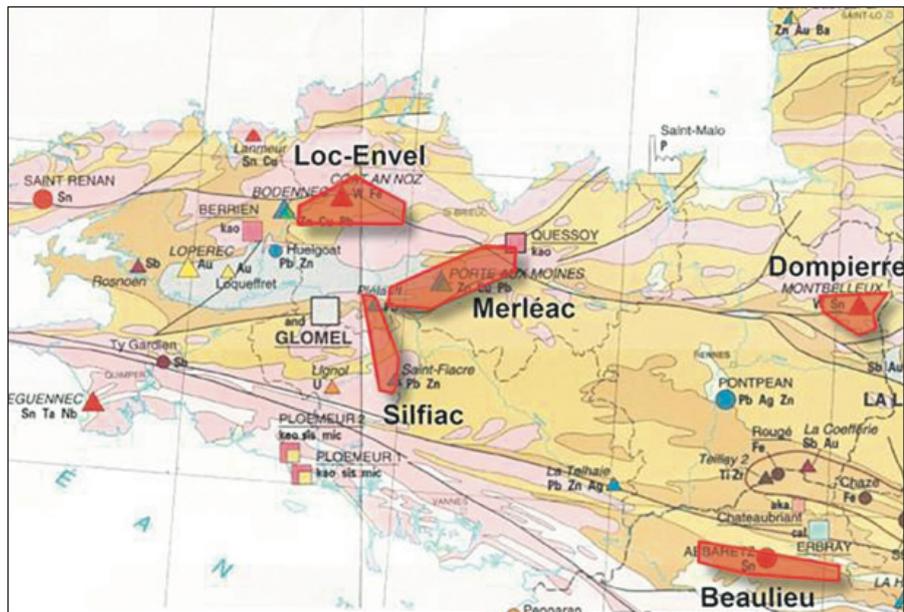
Derrière 5 de ces permis, VARISCAN, société « junior » de droit français fondée par d'anciens ingénieurs du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), filiale à 100 % d'une société australienne aux capitaux provenant d'Australie, de Chine, de Singapour, etc... qui se constitue un portefeuille de permis d'exploration. Le code minier garantissant l'octroi automatique d'un permis d'exploitation à l'explorateur qui en aura fait la demande avant le terme de son permis d'exploration (« droit de suite »), l'objectif est évidemment à terme de vendre les dits permis d'exploitation au groupe minier « major » le plus offrant.

Variscan multiplie les déclarations sur les mines responsables, entièrement souterraines, vertes, créatrices d'emplois, etc..., pas avant au moins 10 ans, et qui ne devraient inspirer aucune inquiétude. Problème n°1 : Ces affirmations sont celles de Variscan, et non des engagements du groupe qui conduira l'exploitation. Problème n°2 : FNE et les associations qui ont été associées par le ministre de l'économie à la rédaction d'une charte sur la question ont quitté les discussions en raison des contradictions et de l'opacité de la procédure.

## Quels impacts pour l'eau ?

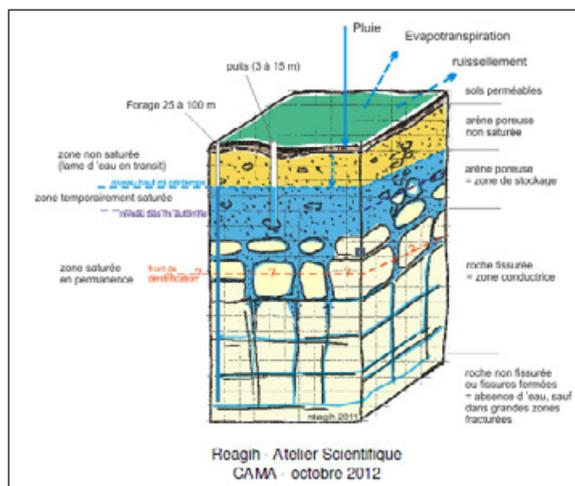
Pour Eau & Rivières, il y a certainement matière à s'inquiéter. La seule exploration implique la réalisation de très nombreux forages potentiellement impactants pour les masses d'eau souterraine au delà d'une vingtaine de mètres de profondeur.

Le creusement de puits et galeries nécessite le pompage ininterrompu des eaux d'exhaure et leur évacuation en surface. La très faible teneur en



LE NOUVEL ELDORADO MINIER ?

métaux du socle rocheux (quelques dizaines de grammes par tonne) génère la production de stériles impossibles à stocker en profondeur et qu'il faut entasser quelque part en surface. Problème : les métaux recherchés sont majoritairement des sulfures qui s'oxydent en acide sulfurique au contact de l'air et de l'eau. Les risques de pollution, d'acidification et de tarissement des cours



### Loc Envel

Douar Didoull, par l'intermédiaire de Avenir et Vigilance a déposé une requête au tribunal administratif de Paris (requête soutenue par ERB, le GAB 22 et Sauvegarde du Trégor), l'Association des amis du patrimoine de Loc Envel a par ailleurs déposé un recours gracieux (soutenu par Eau & Rivières), tout comme SNUPFEN-Solidaires par ailleurs.

### Silfiac

recours gracieux déposé par Nature et Patrimoine Centre Bretagne

### Terres rares

Ensemble de 17 éléments chimiques dotés de propriétés exceptionnelles (scandium, yttrium et les quinze lanthanides)

### DEEE

Déchets d'équipements électriques et électroniques encore appelés D3E.

### Obsolescence programmée

L'ensemble des techniques visant à réduire la durée de vie d'un produit afin d'en accélérer le remplacement

### Néodyme

Nom d'une terre rare



d'eau sont d'autant plus réels que les permis sont situés en têtes de bassins versants (Aulne, Léguer, Trieux, Jaudy, Scorff, Blavet, Douron, Oust, Vilaine, Couesnon, etc... et leurs affluents). Le risque est cumulatif puisque les cours d'eau sont alimentés par les eaux souterraines dans des proportions variables allant de 35 % à 100 % du débit en période d'étiage.

Il est donc légitime de s'interroger sur les conséquences de ces projets pour la ressource en eau indispensable à l'agriculture, à l'industrie (les forages, puits et galeries de mines assècheront les puits, sources, forages existants)... et à chacun de nous puisqu'en Bretagne, 73 % des prélèvements pour l'alimentation en eau potable proviennent de captages en rivière. Quant aux conséquences sur le milieu naturel...

Eau & Rivières de Bretagne a contribué à la consultation publique sur les permis de Loc-Envel et Silfiac en soulignant les effets désastreux sur les eaux de surface et les eaux souterraines dès le permis d'exploration (voir actu semaine 24 de notre site internet).

### Vers des mines d'intérêt général ?

Les inquiétudes sont d'autant plus fortes que le contexte réglementaire est en pleine mutation : le projet de code minier réformé récemment soumis à consultation vise à la relance des activités extractives au détriment des préoccupations environnementales, de l'information et de l'intérêt des populations, en faisant abstraction des impacts des projets miniers sur les activités économiques du secteur (agriculture, tourisme, etc...), les politiques locales environnementales et d'aménagement du territoire. Il affirme que la valorisation des ressources minières est d'intérêt général. Comme le code de l'environnement, lui, déclare d'intérêt général la protection des espaces, ressources et milieux naturels, des sites et paysages, etc., on peut se demander ce qui, de l'intérêt minier ou environnemental sera considéré comme le plus général ? Autre principe de base : l'Etat est le seul pilote de la politique minière, il reste gestionnaire des ressources minières contenues dans le sous-sol. Les collectivités territoriales seront informées et pourront donner un avis en cours d'instruction. Reste à savoir quel poids les dits avis auront dans la décision finale...

L'octroi du permis d'exploration lance un engrenage réglementaire qui conduit quasi inévitablement à la phase d'exploitation. Dès que les

projets de Variscan ont été connus, des citoyens se sont organisés en collectifs pour informer la population et les élus de ces projets nocifs. Plusieurs associations et citoyens soutenus par Eau & Rivières et Bretagne Vivante viennent d'introduire des recours contre les permis de Loc-Envel et de Silfiac. Rendez-vous dans quelques semaines pour la suite du feuilleton.

*Dominique Williams, Jean Sarasin*

Pour aller plus loin :  
alternatives projets  
miniers.org,  
<http://attentionmines.jimdo.com/>  
[http://www.fne.asso.fr/fr/la-mine-verte-n-est-pas-encore-mure-les-associations-quitent-la-table.html?cmp\\_id=33&news\\_id=14429](http://www.fne.asso.fr/fr/la-mine-verte-n-est-pas-encore-mure-les-associations-quitent-la-table.html?cmp_id=33&news_id=14429)

### Non mais à l'eau quoi !?!

En sillonnant la campagne du périmètre de recherche minière de Silfiac il est plus facile de rencontrer une personne utilisant un téléphone mobile que quelqu'un d'informé sur cette recherche minière. Les deux sont pourtant très liés, mais peu de gens s'interrogent sur la fabrication de leur mobile et des métaux qu'il contient. Pour ces mêmes personnes, la recherche minière concerne surtout l'or, aucune n'a mentionné les anciennes mines d'uranium, pourtant très proches.

Avant de rechercher puis d'extraire du sol breton ces métaux nécessaires aux technologies de pointe, ne devrions-nous pas exiger que les appareils soient conçus pour durer, avec des éléments remplaçables même vingt ans plus tard ? Combien d'entre nous ont abandonné un téléphone mobile parce que la batterie était morte et qu'après recherche, un service d'une chaîne commerciale a suggéré d'en acheter un autre qui coûterait moins cher qu'une batterie neuve introuvable. Moins cher ? Pas pour l'acheteur ni pour la planète, mais avec plus de profits pour les actionnaires d'une économie prédatrice qui s'assoit sur l'environnement et les populations. Un téléphone mobile ou une technique numérique dissimule des milliers de litres d'eau et des pollutions ; en Indonésie, sur l'île de Bangka, l'exploitation de l'étain a détérioré 65% des forêts et 70% des récifs coralliens. La moitié de ses habitants n'ont pas accès à l'eau potable. En Chine, pays produisant 95% des terres rares, la rentabilité des mines n'est due qu'à des normes environnementales et sociales peu contraignantes.

Si, aujourd'hui, nous extrayons peu de terres rares dans nos pays dits développés, c'est parce que les coûts environnementaux seraient considérables et les profits générés bien moindres qu'en Afrique, Chine, Indonésie...

Une alternative immédiate à toute exploitation minière est le recyclage de nos DEEE. Neuf français sur dix possèdent un téléphone mobile pesant environ 100 grammes, soit 10 000 appareils dans une tonne, qui recyclée peut produire : 130 kg de cuivre, 3,5 kg d'argent, 340 g d'or, 140 g de palladium plus d'autres métaux et matières diverses. Seulement 1% des terres rares extraites sont recyclées et 5% des batteries au lithium. Produire un lingot de métal à partir du minerai nécessite deux à dix fois plus d'énergie qu'à partir du recyclage.

Pour rendre ce processus plus économique, il faudrait que tous les appareils soient pensés «recyclage» dès leur conception.

Notre société est confrontée à un choix :

- Soit nous acceptons cette recherche minière (tout propriétaire a le droit de refuser l'accès sur ses terrains à Variscan) avec sans doute l'exploitation qui suivra et la casse environnementale des milieux que nous défendons.
- Soit nous disons non, œuvrant ainsi pour une économie mettant fin à l'obsolescence programmée et développant un recyclage de tous ces métaux pillés loin de chez nous. Cette deuxième hypothèse doit s'accompagner d'économies d'énergie, celles «verte» et renouvelables dissimulent des consommations importantes de terres rares : une éolienne offshore c'est 600 kg de neodyme. Réfléchir à la décroissance de notre consommation serait très utile.

Tout comme pour l'eau, la seule énergie qui ne pollue pas est celle que nous ne consommons pas...

*Jean-Yves Bouglouan*



# Protection du bocage : un outil puissant pour les propriétaires !

Des outils existent à différents niveaux pour protéger le bocage : pour les communes, pour les propriétaires, pour les agriculteurs... Nous nous sommes rendus à Commana dans les Monts d'Arrée pour rencontrer Benoît JOSEPH, un jeune propriétaire qui a réussi à protéger ses haies par un classement du Préfet du Finistère...



LE BOCAGE ENCORE PRÉSERVÉ DES MONTS D'ARRÉE.

nos talus. Nous avons alors décidé d'agir : en créant des talus, en replantant, ensuite en protégeant nos arbres et arbustes pour l'avenir. Les échanges avec la mairie et les habitants nous ont confortés dans notre démarche : tout le monde est très attaché aux haies et talus qui façonnent notre environnement. C'est notre patrimoine commun !

## ERB : Qui peut demander un tel classement ? Et pour quel type de haies ?

**BJ :** Tout propriétaire de haie qui peut le prouver par un acte notarial ou une matrice cadastrale peut le demander ! Les haies qui seront classées sont des alignements d'arbres locaux (chênes, châtaigniers...) d'une longueur minimale de 50 m, ou d'arbustes locaux (noisetiers, houx...) de minimum 100 m. On doit obtenir l'accord du locataire des terres uniquement s'il exploite les champs des deux côtés de la haie concernée. Dans tous les cas, il est préférable de l'informer par courrier recommandé pour éviter tout malentendu par la suite.



BENOÎT JOSEPH.

## ERB : Un outil particulièrement puissant... qui ne sauve qu'une petite partie des haies ?

**BJ :** Effectivement ! Cependant, la mairie de ma commune, soucieuse de voir ce patrimoine communal disparaître, suite à de récents arassements, a décidé d'entamer une procédure de classement de ses haies dans sa carte communale ! Les associations de protection de la nature sont consultées, ainsi que les agriculteurs. On a donc bon espoir d'aller plus loin dans la protection de nos haies à Commana... Et puis, je souhaite essayer au delà : je me tiens à la disposition des personnes qui souhaitent des conseils avant de se lancer.

*Propos recueillis par Estelle Le Guern*

Pour contacter  
Benoît Joseph :  
protectionbocage@gmail.com

## Eau & Rivières de Bretagne : Pourquoi doit-on préserver le bocage ? Et d'abord peut-être, de quoi parle-t-on ?

**Benoît Joseph :** Le bocage définit un type de paysage rural composé de champs cultivés entourés, de manière continue ou non, par des haies ou des talus (boisés ou non). Dans mon cas, je vais principalement parler des haies et des talus boisés que j'ai réussi à faire classer. Ces haies ont en effet un rôle environnemental indéniable qui n'est plus à démontrer notamment sur les plans hydraulique (ralentissement du ruissellement, consommation des nutriments en excès...), agronomique (diminution de l'érosion, abris pour auxiliaires de cultures...) et écologique (refuge de biodiversité...). Et il ne faut pas non plus oublier leur importance économique par la valorisation du bois notamment, mais aussi leur importance patrimoniale et touristique...

## ERB : Quel a été l'élément déclencheur de ta démarche ?

**BJ :** Bien que les années de destruction massive du bocage soient derrière nous, il reste quelques agriculteurs qui se permettent encore de détruire des haies et des talus un peu partout... Avec ma compagne, nous avons été confrontés à un échange très violent avec un des exploitants de nos terres qui a décidé sans notre accord - donc dans l'illégalité - d'abattre nos arbres et de détruire

## ERB : Comment as-tu procédé pour protéger tes haies ?

**BJ :** Je me suis tourné vers la DDTM, direction départementale des territoires et de la mer, à qui j'ai fait valoir mon droit, en tant que propriétaire, à classer mes haies au titre des articles L.126-3 et R.126-33 à R.126-38 du Code Rural... En clair, sur le terrain, avec les agents de la DDTM, j'ai rempli un formulaire et un tableau de recensement de nos haies, permettant ensuite au Préfet de prendre un arrêté de classement de mes haies. Ce classement préfectoral oblige toute personne voulant détruire ces haies bocagères à demander l'autorisation au Préfet du Finistère. En cas de destruction, le contrevenant s'expose à une forte amende et à d'éventuelles poursuites judiciaires.

## ERB : N'est-ce pas contraignant pour le propriétaire qui est donc lui aussi soumis à cette obligation ?

**BJ :** Non, puisque ce classement ne fige pas mon bocage. Je peux faire les travaux à vocation sylvicole : des coupes d'amélioration, tailles de formation, regarnissage... De plus, il y a d'autres avantages pour le propriétaire : une déduction fiscale sur la taxe foncière sur le non bâti, ainsi que des aides attachées aux bois et forêt.

## D'autres outils mobilisables pour le bocage

\***Pour les communes :** le classement des haies en espace boisé classé (EBC) dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ; le classement dans la carte communale, suite à délibération du conseil municipal prise après enquête publique (article L111-1-6 du Code de l'urbanisme).

\***Pour les propriétaires :** le bail rural environnemental permet au propriétaire d'imposer au locataire le maintien des haies et talus sur ses terres.

\***Pour les agriculteurs :** les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et le programme régional Breizh Bocage leur permettent d'être financés pour des pratiques d'entretien ou de création de bocage. Dans certains départements, un programme bocage permet, selon les cas, à l'agriculteur, aux associations et aux collectivités d'être financés pour l'entretien ou la création de bocage.



## Témoignage d'un militant agricole de la première heure Jean Le QUINTREC



Né en 1924, Jean s'est installé en polyculture à Plouray en 1952 avant de transmettre la ferme à son fils aujourd'hui installé en bio. Ayant assisté aux destructions de talus et aux contaminations des cours d'eau par les pesticides du fait des travaux connexes du remembrement, il a été le témoin de l'évolution de nos campagnes.

### ERB : Jean, peux tu nous raconter comment tu es devenu paysan ?

**JLQ :** Je suis né en 1924 à Remungol, aîné d'une famille d'agriculteurs de 6 enfants (4 garçons et 2 filles). Scolarisé à 7 ans jusqu'au Certificat d'Etudes à 12 ans, puis pensionnaire pendant 2 ans, je deviens « aide familial » chez mes parents et dans les fermes voisines. A 22 ans je ressentais le besoin faire une formation et je prends les cours d'agriculture par correspondance de Rennes.

Je rencontre les jeunes de ma commune et découvre la JAC qui m'ouvre sur la situation du monde agricole. A cette époque toutes les fermes environnantes pratiquaient la polyculture. Je décide de développer la sélection de plants de pommes de terre et suite à une mévente j'organise une vente directe avec les jeunes de la JAC de la région de Rennes.

### ERB : Et c'est là que tu t'installes ?

**JLQ :** Oui je m'installe avec un associé sur 25 ha labourable en polyculture à Plouray en 1952. Puis en 1956 avec mon épouse à Moreac jusqu'en 1965. J'achète mon premier tracteur en 1957 et je commence à assister aux destructions des talus et des haies et aux contaminations des cours d'eau par les pesticides du fait des travaux connexes du remembrement. Il faut noter que les ingénieurs du Génie Rural organisaient les travaux connexes du remembrement et touchaient un pourcentage sur les sommes engagées ! De retour à Remungol en 1965, je

pratique essentiellement la polyculture et en 1967, je loue 30 ha à la SAFER à Bignan. Je travaille sur les 2 fermes jusqu'en 1970 et je m'installe durablement à Bignan après l'achat de la ferme à la SAFER en 1971.

### ERB : Et comment un paysan devient militant d'Eau Et Rivières ?

**JLQ :** J'étais à la FNSEA, on nous a fait oublier ce que savaient nos anciens, que la terre était vivante et moi, comme d'autres, j'ai cru à la chimie et à la mécanisation. En 1983, en participant à une réunion avec Jean-Claude PIERRE, j'ai réalisé que je polluais l'eau et la nourriture. La même année, un séjour en Thaïlande a été organisé à la demande de l'Union Européenne pour étudier la filière du manioc. J'y ai rencontré les paysans thaïs qui viendront nous voir en 1985. Ils sont très chagrinés de voir l'état de notre rivière (la Claie). Suite à leurs remarques nous organisons le premier nettoyage de rivière avec Eau Et Rivières et une association de pêcheurs en 1986 qui se poursuivra pendant 4 ans.

### ERB : Dans le même temps, le monde agricole subit des mutations irréversibles

**JLQ :** La PAC a été mise en place dans les années 60 alors qu'on manquait d'aliments en Europe. On a subventionné la quantité mais en 1970 on était arrivé à l'autosuffisance sur le plan européen. La meilleure preuve c'est qu'il y avait déjà en 1973 des montagnes de lait et de beurre et qu'on commençait

à trouver des nitrates dans l'eau. Il aurait fallu réorienter la PAC vers la qualité et non pas vers la quantité ! Le problème c'est qu'on a appliqué les lois de l'industrie à l'agriculture alors que l'agriculture travaille sur du vivant. On a fait la chimie et la mécanisation, et qu'est-ce que ça a donné ? On a saccagé nos paysages, on a vidé les campagnes, il n'y a plus d'agriculteurs, il y a des exploitants agricoles... mais moins de paysans.

### ERB : Qu'est-ce qu'on veut aujourd'hui ?

**JLQ :** Revenir au vivant, revenir à ce qui a du sens. Comme le dit Pierre RABHI « *aujourd'hui les enfants sont « hors-sol » car ils n'ont plus de relation avec la nature, ils ne voient plus que le béton, ils ne savent plus ce que c'est que vivre* ».

### ERB : Mais les choses avancent quand même ?

**JLQ :** Un seul exemple. Il y a 18 ans, un GFA s'est constitué à Lanouée, c'est un groupement mutuel qui permet aux gens qui n'ont pas les moyens d'acheter du foncier pour s'installer. Quand ces jeunes qui venaient d'ailleurs se sont installés pour faire de la bio - alors que leurs parents étaient agriculteurs - on a entendu dire « *voilà les hippies qui reviennent* ». Un proverbe africain dit que « *l'arbre qui tombe dans la forêt fait plus de bruit que la forêt qui pousse* ». Ces groupements fonciers sont la forêt qui pousse !

*Propos recueillis  
par Michèle Hourdeaux*

JAC  
Jeunesse Agricole Chrétienne

GFA  
Groupement foncier agricole



# Evolution des exploitations agricoles : quels enjeux du futur schéma de contrôle ?

Tout transfert de terre agricole était contrôlé à l'échelle départementale, par un Schéma Directeur Départemental des Structures. La loi d'avenir agricole du 13 octobre 2014 impose dorénavant un contrôle régional par le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA). Malgré des améliorations, Eau & Rivières de Bretagne s'interroge sur la prise en compte réelle de l'environnement dans ce futur schéma...



A CE JOUR, AUCUNE GARANTIE DANS LE PROJET DE SCHÉMA POUR L'INSTALLATION DE SYSTÈMES RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT SUR LES PÉRIMÈTRES DE CAPTAGE.

© ERB

## Le schéma directeur

Tout agriculteur qui souhaite s'installer, s'agrandir ou fusionner avec un autre doit demander une autorisation et respecter des critères définis par le schéma directeur. Ce dernier précise en particulier la taille d'exploitation à partir de laquelle une demande d'autorisation est obligatoire. Une limite de distance entre siège d'exploitation et parcelles convoitées peut aussi être déterminée : le futur schéma régional s'oriente vers un seuil de 5km à partir duquel il faudra demander une autorisation. Il détermine également les orientations, priorités et « critères économiques, sociaux ou environnementaux » qui permettront d'arbitrer entre plusieurs demandes d'exploiter.

## Les avancées du SDREA

Au delà de la régionalisation qui permettra une meilleure cohérence, la loi d'avenir agricole a introduit des améliorations notables, notamment l'abandon de l'objectif d'agrandissement des exploitations, au profit d'un affichage environnemental et social plus affirmé. Parmi les huit orientations générales retenues à ce jour en Bretagne, on note que l'installation n'est plus prioritaire et que des orientations environnementales apparaissent : promouvoir des systèmes plus économes en intrants ; encourager le développement de l'agriculture biologique ; concourir à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Le schéma régional est soumis à l'avis d'instances où siège notre association, qui n'avait jusqu'alors aucun droit de regard. Après consultation du Conseil Régional et de la Chambre Régionale

d'Agriculture, le schéma sera adopté pour le 1<sup>er</sup> avril 2016.

Les autorisations d'exploiter étaient soumises à l'avis de la CDOA, avant décision du Préfet de département... Autant dire que la société civile n'avait pas son mot à dire dans cette instance verrouillée par le monde agricole. Dorénavant, la CDOA ne sera consultée qu'en cas de refus potentiel.

## Les points noirs

Les plus grosses exploitations pouvaient jusqu'à présent échapper à ce contrôle grâce à des montages sociétaires (SCEA, EARL, GAEC...). La loi d'avenir a tenté de mettre fin à ce contournement, mais a été censurée par le Conseil constitutionnel... Pourtant, un maillage dense d'exploitations à taille humaine, liées au sol permet de protéger l'environnement. Car plus une exploitation s'agrandit, plus elle perd son lien au sol et plus les risques environnementaux sont amplifiés : augmentation des intrants, retournement de zones humides, destruction de talus...

Dans le futur schéma, des priorités permettent d'arbitrer entre demandes concurrentes sur une base économique et sociale (proximité de bâtiments d'élevage, installation, etc.). Des critères de sélection environnementaux ne seront utilisés qu'en deuxième lieu, pour les dossiers relevant du même rang de priorité... L'impact environnemental ou les fragilités du territoire ne sont pas pris en compte suffisamment tôt dans la décision. On pense notamment aux périmètres de captage ou aux bassins à algues.

Eau & Rivières demande que l'affichage gouvernemental initial de « maintien d'une agriculture diversifiée », et de « performance environnementale » se traduise dans les faits.

Estelle Le Guern

### SDREA

Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles

### CDOA

Commission départementale d'orientation agricole

### SCEA

Société Civile d'Exploitation Agricole

### EARL

Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée

### GAEC

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

### SAFER

Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

## Remplacer des prairies par des céréales et du maïs ?

Le programme de lutte contre les algues vertes de la baie de Lannion s'appuie sur le développement des surfaces en herbe, pour réduire les fuites d'azote vers la baie. Pourtant, en 2014, la cessation d'activité d'une ferme laitière à Plouaret, donne lieu à un intense combat local pour savoir qui va récupérer les terres. Paradoxalement, au lieu de répartir les surfaces en herbe entre les fermes laitières voisines, c'est la plus grosse exploitation porcine du canton qui rafle la mise, et projette de remplacer l'herbe par des céréales et du maïs. Il faudra l'intervention des élus du bassin versant et d'Eau & Rivières de Bretagne auprès du préfet de région pour que la SAFER revienne sur cette attribution. Un cas concret qui démontre la nécessité de faire converger la politique des structures agricoles et les programmes de reconquête de l'eau.



## En devalennig-hont e kaver ur velin...

par Jean-Paul Runigo

Ma lâr sonenn ar meliner. En devalennig-hont a za a Gergonan Langedig betek an Evel, e kaver ivez ur velin, melin ar Baodri, lec'h am eus bevet blezioù didrouz ma yaouankiz.

N'anaven, en amzer-se, netra bravoc'h e'it ma melin, gourvezet etre div dostenn goalet a wez, unan anezhe, hag an arall a lann hag a vrug a veze gwezh-dre-wezh e bleuñv, a-tro ar blez.

Ne gaven netra bourrusoc'h e'it ar wazh a zae àr he gwarigoù, en ur vourbotal ur c'han na veze distag erbet dezhoñ, da lenniñ doc'h pont ar velin. Sellet a raen-me al lenn-se, a pa oan bihan, el ur mor bras met klouar, a leske ar skudell-dour da bladiñ, a fiziañs, e zel glas àrnezhoñ.

D'an nevez-amzer, a pa zae d'an dour kemer liv splann an oabr, e seblante genin gwelet ma lenn troet da vout ur pezh sae glas-meliner, voulouzenet get an hesk ha bravaet get mil bouton gwennkann ar skudell-dour.

Nag ul levezet a gaven-me é selaouet ar raned d'an nevez-hañv é lâret o sonenn doc'h kostez ar bodoù hesk ! Na bamet e veze ma selloù, a pa splanne an heol, é heuli an dour é lammiñ àr ar rod velin hag é strimpiñ d'ar wazh-val, stered lugernus a zae d'en em vrevoniñ, èl boullou gwer, àr vein du ar wazh !

Vedig an Evel  
Loeiza ar Meliner

### Dans cette petite vallée on trouve un moulin...

*dit la chanson du meunier. Dans cette petite vallée qui court de Kergonan en Languidic jusqu'à l'Evel, on trouve aussi un moulin, le moulin du Baudry, où j'ai vécu les années tranquilles de ma jeunesse.*

*En ces temps-là, je ne connaissais rien de plus beau que mon moulin blotti entre deux collines, l'une couverte d'arbres, l'autre d'ajonc et de bruyère, en fleurs tour à tour, pendant toute l'année.*

*Je ne trouvais rien de plus agréable que la rivière qui coulait lentement, en murmurant un chant qui ne s'arrêtait jamais et venait former un étang près du moulin. Quant j'étais petite, cet étang me semblait une mer, grande mais paisible, qui laissait les nénuphars étaler sur elle, en toute confiance, leurs feuilles vertes.*

*Au printemps, quand l'eau prenait la claire couleur du ciel, il me semblait voir mon étang devenir une grande blouse blanche de meunier, veloutée de laîche et embellie par les mille bourgeons tout blancs des nénuphars.*

*Quelle joie j'éprouvais à écouter les grenouilles, au printemps, débiter leur chanson, à côté des touffes de laîche ! Comme mes yeux étaient émerveillés, quant brillait le soleil, de suivre l'eau qui tombait sur la roue du moulin, en faisant jaillir, vers le bief, des étoiles resplendissantes qui venaient se briser, comme des boules de verre, sur les roches noires de la rivière !*

La fauvette de l'Evel  
Loeiza Le Meliner

Loeiza Le Meliner est née en 1887  
au moulin du Bodery à Languidic.  
Elle est décédée en 1977 à Lorient.



# A l'origine des invasives

Qu'elles soient végétales ou animales, les espèces dites « invasives » ont des impacts avérés d'ordre économique, écologique et sanitaire. Notre région n'y échappe pas. Mais comment sont-elles arrivées jusqu'à nous ? Et quel est le problème ? Chacune a son histoire.



DANS CET ÉTANG RENNAIS, LES JUSSIES ET LE MYRIOPHYLLE DU BRÉSIL ONT COMPLÈTEMENT ÉTOUFFÉ LA VÉGÉTATION AUTOCHTONE ET L'EAU N'EST MÊME PLUS VISIBLE

© Michel Riou

Le schéma habituel d'une invasion biologique est le suivant : l'espèce est tout d'abord transportée volontairement ou non d'une région du monde à une autre. Ensuite, elle est relâchée, toujours de manière volontaire ou non dans la nature. A partir de ce moment là, l'espèce tente de survivre et de s'acclimater aux nouvelles conditions de vie. Si elle y parvient, elle finit par se reproduire et former de petites populations locales. Son adaptation réussie, elle peut alors se propager et commencer à coloniser de nouveaux territoires. C'est le début d'une invasion qui est généralement repérée lorsque les premiers impacts sont observés.

## De l'aquarium à la rivière

La plupart des invasives aquatiques ont été importées volontairement pour satisfaire l'aquariophilie (capacité oxygénatrice), les jardins d'agrément voire les piscicultures (nourriture pour les poissons). C'est le cas de l'égérie dense, originaire d'Amérique du Sud et observée pour la première fois dans les années 60 aux portes de la Bretagne. Aujourd'hui largement répandue, on lui reproche de mettre en péril les plantes indigènes et par conséquent la faune et de nuire à certains usages (pêche, réserve d'eau potable, navigation...). Et elle n'est **pas seule dans ce cas...** Les jussies (Amérique du Sud), ont été importées au XIX<sup>e</sup> siècle pour leur qualité esthétique. Leur colonisation s'est faite progressivement par les vidanges de bassins d'ornementation. Observées pour la première fois en Bretagne en 1987, ces puissantes colonisatrices sont aujourd'hui présentes partout

et leur gestion est problématique et onéreuse. On peut citer aussi les **balsamines** (Himalaya), introduites en France pour leurs qualités ornementales et mellifères. Cultivées dans quelques jardins botaniques en France à la fin du XIX<sup>e</sup>, elles s'en échappèrent rapidement pour se développer sur les berges des cours d'eau. Leur pouvoir de colonisation très rapide leur permet de s'installer dans une vallée entière en peu de temps, c'est le cas sur plusieurs bassins versants bretons.

## Manteau de fourrure et caprice exotique

Chez les mammifères, les cas du **ragondin**, du **rat musqué** et du **vison d'Amérique** sont connus. Tous, à des périodes différentes ont été importés des Amériques pour leur élevage (fourrure). Puis l'abandon de la pelleterie a occasionné des lâchers volontaires ou non. Ces espèces se sont parfaitement acclimatées à notre région et les **problèmes** ont suivi. La **tortue de Floride**, importée en masse de Louisiane pour que chacun puisse avoir son animal exotique à la maison, n'est plus commercialisée depuis 1997. Trop tard ! Elle est présente aujourd'hui dans de nombreux étangs et cours d'eau. Elle a même été remplacée dans les animaleries par d'autres espèces qui auront le même destin. Lassés, leurs propriétaires les relâcheront sans doute dans la nature... Et comment ne pas évoquer les écrevisses (pas moins de quatre espèces venant des Etats-Unis ou de l'Asie centrale) ? Importées pour l'élevage, elles colonisent aujourd'hui largement le territoire, au détriment de l'espèce autochtone qui a aujourd'hui quasiment disparu. Puis la **liste** est loin d'être exhaustive...

Dans le contexte actuel d'échanges internationaux, la situation ne risque pas de s'améliorer et on doit s'attendre à de nouveaux arrivages. Les introductions accidentelles sont déjà bien assez nombreuses pour ne pas corser l'addition avec des actes intentionnels. Rappelons-nous qu'après la destruction et le morcellement des habitats, les espèces invasives constituent la deuxième cause de l'érosion de la biodiversité sur la planète.

Michel Riou

### Pas seule dans ce cas

Dans le genre, on peut citer aussi la **crassule de Helm** (Océanie), le **grand lagarosiphon** (Afrique du Sud), la **myriophylle du Brésil**, les **élodées** (Amérique du Nord)...

### Balsamines

Elles peuvent être à l'origine de l'érosion des berges, constituer une gêne hydraulique lors des crues et elles diminuent la biodiversité des rives.

### Problèmes

Destruction d'ouvrages hydrauliques et dégâts sur les cultures pour les deux rongeurs, et prédation sur des espèces menacées pour le vison. Ils sont tous également vecteurs d'agents pathogènes (leptospirose, douve du foie, maladie aléoutienne...).

### La liste

On pourrait citer aussi l'**ibis sacré**, un oiseau africain aux capacités d'adaptation remarquables, prisé des parcs animaliers qui ont fini par le laisser s'envoler et s'installer sur notre littoral. La **perche soleil**, poisson vorace originaire d'Amérique du Nord, friand d'œufs, d'alevins et d'amphibiens. Le **black-bass**, le **silure**, le **raton-laveur** (si, si !) ; sans parler des espèces qui concernent les autres habitats...

### Pour en savoir plus :

Les cahiers naturalistes de Bretagne - « Espèces invasives en Bretagne » - Plantes et vertébrés continentaux - Agrocampus Ouest/MNHN



# De la source à la mer

**L**es interventions d'Eau & Rivières de Bretagne, depuis plusieurs dizaines d'années, avec bien d'autres acteurs, sur les eaux douces et les milieux aquatiques terrestres commencent à porter leurs fruits. Les saumons font toujours partie du patrimoine de nos rivières, les zones humides n'ont pas totalement disparu et sont mêmes inventoriées dans un but de protection, les concentrations en nitrate sont en baisse dans les trois quarts des rivières bretonnes... Il n'est pour autant pas l'heure de crier victoire et de baisser la garde. Car sur le littoral breton, la situation ne semble pas s'améliorer. Les algues vertes et les phytoplanctons toxiques prolifèrent toujours, les zones conchylicoles, de pêche à pied et les sites de baignade sont toujours aussi contaminés... En outre, la mer et les milieux marins sont de plus en plus sollicités par les activités humaines : tourisme, activités nautiques, extractions de granulats, aquaculture, pêche, biotechnologies, énergie renouvelable, navigation, exploration... Des conflits naissent, souvent par manque d'information et de concertation, mais aussi parfois par manque de connaissances de base et de vision globale. Pourtant la mer, réservoir de vie, est régulatrice des équilibres du globe. Il suffit de rappeler que l'océan, 71 % de la surface du globe, produit plus de 50 % de l'oxygène de l'air que nous respirons, absorbe environ 30 % du CO<sub>2</sub> et 93 % de l'excès de chaleur générés par l'activité humaine. Principal régulateur du climat mondial, il subit aussi les nombreuses conséquences du changement climatique (montée de niveau, acidification des eaux, appauvrissement de la biodiversité, déplacement d'espèces, événements météo plus violents, érosion côtière, submersions marines, etc...).

Des poissons migrateurs aux algues vertes, Eau & Rivières de Bretagne a depuis longtemps compris l'intérêt de faire le lien entre rivières et océans, deux mondes qui se méconnaissent trop souvent. Son rôle d'information et de sensibilisation trouve de plus en plus sa place sur certaines thématiques marines. C'est l'objet de ce dossier spécial « Mer et Littoral » qui n'a, eu égard à l'immensité du sujet, pas la prétention d'être exhaustif.

# Un milieu marin riche mais souvent pollué ou agressé

Les écosystèmes marins sont connus pour être parmi les plus riches de la planète. En particulier les écosystèmes côtiers bretons, influencés par le mélange des eaux atlantiques et les eaux de la Manche, sont riches de production primaire, de biodiversité assurant les chaînes alimentaires pour la production d'espèces variées. Comme l'écrit le **CESER** de Bretagne dans un document de 2011, « ces fonctions écologiques sont à la base de ressources et de services nombreux fournis à la société : les services d'approvisionnement (pêche, algues, coquillages, ressources minérales et énergétiques, molécules pour la biotechnologie,...), les services culturels (patrimoine, éducation,...), de loisirs et de recherche ». Encore faudrait-il que les fonctionnalités de ces écosystèmes marins soient respectées à chaque exploitation, ce qui n'est pas toujours le cas. Pensons aux prélèvements impactant de sables coquilliers, aux rejets en mer de dragages portuaires, etc... D'autre part cette richesse du milieu marin côtier breton est par moment et par endroit altérée par des pollutions venant le plus souvent de la terre : flux abondants de nitrate avec ses conséquences sur les marées vertes côtières et le phytoplancton toxique, forts apports momentanés de bactéries, de virus, de phosphore et de pesticides avec ses conséquences sur les coquillages et le phytoplancton.

La Bretagne pourrait, devrait tirer profit de cette richesse de son milieu marin, à condition de prendre toutes les mesures pour limiter les agressions qu'il subit.

## Les dragages portuaires : une activité nécessaire mais productrice de déchets

Les ports sont le réceptacle de nombreuses pollutions, depuis des décennies, dues aux activités, aux rejets et aux carénages : hydrocarbures **HAP**, métaux lourds, peintures, **TBT**, **PCB**, etc... Une grande partie de ces pollutions se fixent dans les vases portuaires. Quand il s'agit de draguer ces vases contaminées, des questions se posent sur leur devenir. Ces dragages sont pourtant indispensables aux activités de commerce, de pêche ou de plaisance dans de nombreux ports situés dans des zones abris à forte sédimentation comme les estuaires.

Les **volumes de vases** dragués dans les ports bretons sont en moyenne de 280 000 m<sup>3</sup>/an.

Les textes réglementaires n'interdisent toujours pas les immersions en mer des sédiments très contaminés, mais dans la pratique bon nombre de responsables portuaires les considèrent comme non immergeables. Ils recherchent alors des solutions à terre à proximité des ports. Des solutions de stockage, de séchage, de lagunage et de valorisation sans traitement sont souvent mises en pratique : utilisation en technique routière, incorporation dans des blocs de béton, emploi en « modelage paysager » avec couverture de terre végétale. Mais reste la question du devenir et du suivi des polluants dans l'environnement, dès lors que ces réalisations se dégraderont avec le temps.

La meilleure solution pour l'environnement réside certainement dans le traitement à terre des sédiments pollués. De nombreuses techniques existent : traitement biologique (par microorganismes dégradant **HAP**, **PCB** et Hydrocarbures), extraction physico-chimique des métaux lourds, traitement thermique des substances organiques et métaux lourds, immobilisation par piégeage des contaminants, solidification, vitrification...

Mais pour l'avenir la meilleure solution préventive est d'abord de ne pas avoir à décontaminer les sédiments en évitant des pollutions directes industrialo-portuaires (aire de carénages, zéro rejet, recueil de déchets...) et la réduction des apports des bassins versants adjacents.



TRAVAUX DE DRAGAGE DU PORT DE LOCTUDY.

### CESER

Conseil économique, social et environnemental régional

### HAP

Hydrocarbures aromatiques polycycliques, cancérigènes

### TBT

Tributylétain, biocide puissant, perturbateur endocrinien, incorporé dans les peintures antisalissure des carènes, interdit depuis 2003

### PCB

Polychlorobiphényles très peu biodégradables et cancérigènes

### Volumes de vases

Classées, selon les teneurs analysées, en trois catégories (indice GEODE):

- moins de N1 : pollution nulle ou négligeable ;
- entre N1 à N2 : moyennement polluées ;
- plus de N2 : très polluées (déchets dangereux).

### GEODE

Groupe d'étude et d'observation sur le dragage et l'environnement

### SETARMS

Sustainable Environmental



## Extractions de granulats marins, peut-on continuer ?

L'extraction de granulats marins ne cesse d'augmenter. En France elle est passée de **5 Mt en 2006** à **7 Mt en 2012** et **7,5 Mt en 2013**.

En Bretagne, après avoir puisé pendant des décennies dans les stocks de **maërl**, aujourd'hui protégé, les compagnies maritimes extractrices se tournent désormais vers le sable coquillier qui sert, entre autres utilisations, comme amendement calcaire dans l'agriculture, alors qu'il existe d'autres ressources calcaires.

Pourtant l'on sait que ces extractions de sédiments marins procurent deux genres d'impacts négatifs :

- d'une part un impact biologique par destruction d'habitats et extraction d'espèces alimentant un écosystème environnant (avec effet induit sur les stocks de pêche);

- d'autre part un impact physique potentiel sur une déstabilisation ou érosion de dunes sédimentaires plus ou moins éloignées (avec effet induit sur les espaces naturels, les riverains et le tourisme).

**Ces impacts sont généralement peu ou sous-évalués par des études pas assez approfondies.**

Deux projets récents en Bretagne montrent cependant la prise de conscience des citoyens sur le sujet. D'une part en baie de Lannion, malgré l'opposition massive des associations de défense de l'environnement et des élus locaux (relire l'article paru dans notre n° 164), le Ministre de l'économie Macron a récemment autorisé l'extraction de sable coquillier. D'autre part au sud-ouest de l'île de Sein, les dunes hydrauliques de Kafarnao, dans un espace classé en Natura 2000 et dans le périmètre du parc naturel marin d'Iroise, ont failli subir le même sort. Mais les Sabliers de l'Odet qui sollicitaient un permis minier y ont renoncé devant l'opposition des Senans et des associations, ainsi que l'avis défavorable du commissaire enquêteur et avant même que le **PNMI** ne se prononce sans doute défavorablement.

## Des coquillages sentinelles

*La conchyliculture est une activité économique très importante sur le littoral breton. Elle génère plusieurs milliers d'emplois directs et indirects. Elle produit annuellement 25 000 tonnes d'huîtres creuses, 19 000 tonnes de moules, 1300 tonnes d'huîtres plates, sans compter les palourdes, les coques, etc... 5000 tonnes de coquilles Saint-Jacques sont aussi pêchées par an. La Pêche à pied de loisir est très prisée lors des grandes marées sur l'ensemble des côtes bretonnes.*

Les discours ambiants vantent l'amélioration de la qualité des eaux bretonnes. Mais ils passent trop souvent sous silence le fait que **la qualité des eaux des zones de production de coquillages ne s'améliore pas**. Les professionnels en sont victimes, car ils doivent, soit arrêter de produire ou de pêcher, soit faire dégorger leurs coquillages en bassin d'épuration avant mise sur le marché de produits sains. Ces coquillages ont la particularité de concentrer les pollutions qu'ils reçoivent. A ce titre ils peuvent être considérés comme des sentinelles. La plupart des pollutions trouvent leur origine sur la partie terrestre. Les **bactéries et virus** viennent aussi bien des élevages (directement ou après épandage d'effluents) que des rejets urbains, même au sortir des stations d'épuration. Transportées surtout lors des fortes pluies, les bactéries peuvent venir de plusieurs dizaines de kilomètres à l'intérieur des terres. A l'heure actuelle, les autorités n'ont souvent pas pris conscience de ce processus de contamination démontré par plusieurs études et n'ont pas vraiment pris les mesures nécessaires pour réduire ces pollutions généralisées. Un autre phénomène touche les coquillages, il s'agit des contaminations par des **microalgues toxiques**. Là encore les autorités, sous couvert de manque de connaissances sur les origines, ne semblent pas avoir la volonté affirmée d'enrayer cette contamination très néfaste pour les professionnels. Pourtant des études ont démontré les processus et origines. La microalgue *Dinophysis*, présente surtout sur le littoral sud et ouest Bretagne, trouve son origine dans l'augmentation des apports en mer de nitrate venant des fleuves et rivières du sud (Loire, Vilaine, Blavet, etc...). L'*Alexandrium* contaminant certains estuaires du nord-Bretagne (Abers, Penzé, Rance, ...) est boosté par le phosphore dans des conditions spécifiques. On sait que le *Pseudonitzia*, qui contamine les coquilles Saint Jacques (Rade de Brest,...) et empêche sa récolte, possède un taux de croissance accéléré lors d'apports importants d'azote et de pesticides entraînés par les grosses pluies. **Qu'attend-on pour prendre des mesures préventives adaptées ?**

### Mt

Million de tonnes, chiffres d'après «Extraction de granulats marins, document d'orientation pour une politique nationale» Secrétariat Général de la Mer, 2006) et Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction

### Maërl (ou lithothamne)

Bancs formés par accumulation d'algues calcaires rouges, vivant sur les fonds littoraux

### PNMI

Parc naturel marin d'Iroise

## Des algues vertes pour longtemps ?

Le « plan de lutte contre les algues vertes » adopté en février 2010 programmait des actions concentrées sur les huit baies de Bretagne les plus concernées par les échouages d'ulves. Cinq ans après, où en est-on ?

Basés sur des démarches locales volontaires, les plans d'action ont-ils eu un impact sur le nitrate ? Difficile à vérifier car les rivières des bassins concernés suivent la même tendance que les trois quarts des cours d'eau bretons. En effet entre 1999 et 2011 la tendance a été à la baisse régulière mais lente de la moyenne des concentrations en nitrate dans les rivières bretonnes. Mais de 2012 à 2014, une remontée de cette moyenne est analysée par l'Agence de l'Eau. Et, sauf exception, il n'y a pas de différence significative d'évolution du nitrate entre les cours d'eau des 8 baies concernées et les autres rivières de Bretagne, qui elles ne bénéficient pas de la manne financière du plan algues vertes.

Mais les actions prévues avancement-elles au moins ? Là, le bilan est plus contrasté. S'il faut saluer le volontarisme des collectivités qui portent les plans d'action, force est de reconnaître que l'avancement des actions est parfois très limité. Deux exemples : seul un quart des surfaces de maïs prévues ont bénéficié d'une implantation de couvert végétal pour limiter les lessivages d'azote en hiver sur le bassin de la baie de St-Brieuc ; moins d'un tiers des surfaces prévues dans le Plan ont été converties en agriculture biologique sur le bassin de l'anse de Guissény en nord Finistère. Le prolongement du plan actuel jusque fin 2016 et la préparation d'un nouveau plan 2017-2021 doivent être l'occasion de fixer de nouveaux objectifs de baisse des algues vertes et des nitrates pour chacune des baies, ainsi que de reconsidérer les principales remarques du conseil scientifique (par exemple aller plus vers des évolutions des systèmes agricoles plutôt que vers de simples évolutions de pratiques qui auront vite des limites en terme d'efficacité). Sinon l'on risque de voir encore pour longtemps des algues vertes sur nos plages...



# Les outils de la protection du milieu marin : Les outils incitatifs et réglementaires

Le milieu marin a besoin d'être protégé, principalement contre les nuisances d'origine anthropique. Trois outils administratifs constituent une certaine panoplie de protection, tantôt à valeur incitative, tantôt à valeur réglementaire : Natura 2000, le PAMM et le SDAGE.

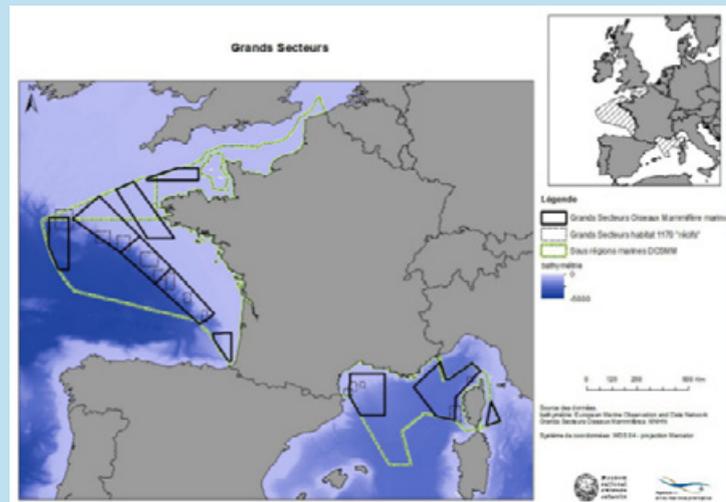
Le réseau Natura 2000 en mer institué depuis 2006 est destiné à protéger les habitats d'espèces d'intérêt communautaire (oiseaux, plusieurs espèces faunistiques et floristiques marines). Ces zones marines représentent en France 213 sites répartis sur 43 000 km<sup>2</sup>. En Bretagne elles s'étendent sur environ 40 % des eaux côtières. Prochainement elles pourront être complétées par des sites de récifs et de mammifères marins (voir carte 1). Ces sites sont insérés dans les Aires Marines Protégées. Les activités susceptibles de nuire aux espèces protégées n'y sont autorisées qu'après une évaluation précise des impacts potentiels.

Les PAMM sont en cours de constitution. Ces plans d'action pour le milieu marin visent à préserver ou rétablir le bon état écologique de la mer, en particulier des écosystèmes et des êtres qui y vivent, en y intégrant les humains et leurs activités à préserver. Il existe en France 4 PAMM, un par sous-région marine (voir carte 2) qui s'étend très loin en mer jusqu'à 200 milles. Ceux des Mers Celtiques et du Golfe de Gascogne seront regroupés. Le PAMM comprend 5 parties : état des lieux, définition du bon état écologique, objectifs, programme de surveillance et programme de mesures. Les mesures sont en partie obligatoires, en partie des recommandations. Elles concernent aussi bien le maintien de la biodiversité que des stocks d'espèces exploitables, aussi bien la lutte contre l'eutrophisation que la préservation de l'intégrité des fonds marins, aussi bien la réduction des déchets et contaminants que la lutte contre le bruit. Ces plans empiètent géographiquement et thématiquement sur la partie côtière des SDAGEs, et leur donnent une sensation de doublon.

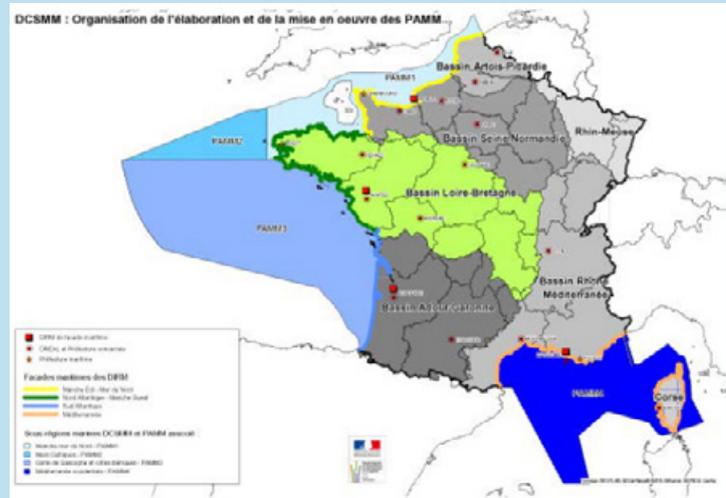
Le SDAGE, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, vise à rétablir pour 2027 dernier délai un bon état écologique et chimique des eaux, qu'elles soient douces ou marines côtières jusqu'à quelques milles en mer.

Sachant que 80 % des pollutions marines sont d'origine terrestre, le SDAGE Loire-Bretagne, depuis 2010, a su intégrer une partie marine côtière dans ses objectifs de protection. Par exemple des mesures visant à la réduction des marées vertes côtières ou des contaminations des coquillages y sont spécifiées, aussi bien que l'objectif de maintien de la biodiversité et de l'intégrité des fonds marins. Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) sont chargés à plus petite échelle de mettre en œuvre ces orientations. Puis les contrats de bassins versants viennent compléter le dispositif à l'échelle du petit territoire.

Les textes complets des programmes de mesures sont sur le site de DIRM NAMO : <http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/plans-d-actions-pour-le-milieu-marin-consultation-a418.html>



1. NOUVEAUX SITES DE NATURA 2000 EN MER (MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE ET AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES).



2. CARTE DES BASSINS DES AGENCES DE L'EAU ET DES SOUS-RÉGIONS MARINES DES PAMM (SDAGE 2016-2021).

## Quelle articulation entre PAMM et SDAGE ?

Actuellement, bien que les deux plans se chevauchent géographiquement et thématiquement, les rédactions décalées dans le temps et par des auteurs différents rendent l'exercice d'articulation entre les plans très difficile, voire artificiel. Il nous paraît indispensable d'établir un meilleur lien de base entre SDAGE et PAMM. On ose même imaginer l'élaboration d'un document commun avec gouvernance commune associant les acteurs du milieu marin et du littoral.

### PAMM

Plan d'action pour le milieu marin

### Écosystème

Ensemble formé par une association ou communauté d'êtres vivants et son environnement

### SDAGE

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux



# Un outil de gestion de la mer et du littoral : les parcs marins

Nouvel outil de gestion, les parcs naturels marins contribuent à la protection, à la connaissance du patrimoine marin et à la promotion du développement durable des activités liées à la mer, à la fois sur le littoral et au large. Un conseil de gestion, organe de gouvernance du parc composé des représentants de l'Etat, des professionnels et de la société civile votent les décisions. Au sein du Parc naturel marin d'Iroise, Eau & Rivières et Bretagne Vivante représentent les associations environnementales et leur présence contribue à la prise de décisions courageuses du conseil en matière d'environnement, comme le refus d'une extension d'une porcherie industrielle à proximité d'une plage envahie par les algues vertes...

Rencontre avec Philippe Le Niliot, directeur adjoint du premier parc marin, le Parc naturel marin d'Iroise»



© Yannick Turpin - Agence des aires marines protégées



## ERB : En quoi les parcs marins sont un outil novateur de protection ?

**Philippe Le Niliot :** Nous n'avions pas d'outils adaptés au milieu marin. En 2006, le gouvernement a créé l'Agence des aires marines protégées avec comme outil spécifique le Parc Naturel Marin (PNM). Contrairement aux parcs nationaux ou réserves naturelles dont la réglementation est figée dans le décret de création, celle d'un PNM ne l'est pas. Ce qui en fait un outil plus dynamique qui peut évoluer en fonction de la ressource et de l'état du milieu.

## ERB : Le PNMI est-il le premier ?

**PLN :** C'est ça. La seule référence avant c'était le Parc National de Port-Cros avec une réglementation très contraignante, et cet exemple a naturellement généré des crispations très fortes en Iroise. Les discussions, démarrées fin des années 80 lors de la création de la réserve de biosphère d'Iroise, n'ont pas abouti. Le nouvel outil plus souple du Parc Naturel Marin, créé en 2006, a débloqué la situation puisque le décret de création du Parc marin d'Iroise a été signé en novembre 2007.

## ERB : Qu'y a-t-il dans ce décret ?

**PLN :** 3 éléments :  
- le périmètre du Parc,  
- le système de gouvernance par une communauté d'acteurs réunis dans un conseil de gestion sous la présidence du CD29  
- les orientations négociées et concertées.

## ERB : Charge à vous de faire vivre ces orientations de gestion ?

**PLN :** Elles sont traduites par le plan de gestion concerté avec des principes d'actions dans lesquels le conseil de gestion peut piocher. Ce conseil émet des avis simples ou conformes sur saisine des services de l'Etat sur des dossiers pouvant avoir un «effet notable» sur le milieu marin. Des indicateurs permettent de savoir où on en est pour ajuster les mesures ou rebondir sur un nouveau plan de gestion.

## ERB : Et l'action au quotidien ?

**PLN :** L'équipe d'une trentaine de personnes est répartie sur les sites du Conquet et de Douarnenez. Les missions en mer des agents de terrain consistent à cartographier, suivre l'état de l'environnement et de la conservation d'espèces remarquables, sensibiliser et éduquer, observer les pêcheries, l'exploitation durable des ressources, assurer la police, encadrer réglementairement certaines pratiques mais aussi protéger le patrimoine culturel de la mer d'Iroise. Notre rôle en résumé, c'est d'apporter une vision du milieu, de porter un message de protection du milieu marin.

## ERB : On entend parfois dire que le parc ne ferait pas grand chose...

**PLN :** Orienter les mesures de gestion nécessite l'acquisition de connaissances solides et qui prennent du temps. Ainsi afin de bien gérer les champs d'algues et les espèces inféodées, on a besoin de l'acquisition d'une bathymétrie qui a demandé trois ans d'études. Autre exemple, il aura fallu quatre ans de marquage pour suivre les phoques gris.

## ERB : Et les rapports avec les acteurs locaux ?

**PLN :** Ce n'est pas toujours facile ! Mais en termes d'acceptation, on a beaucoup progressé. On a réussi à faire travailler des gens ensemble. Les professionnels comme les pêcheurs ou les récoltants d'algues acceptent la gestion du PNMI et en ont intégré l'importance et ils ont compris la dépendance de leur activité de l'état du milieu.

## ERB : Les résultats sont-ils intéressants pour préparer la suite ?

**PLN :** Oui, le parc marin est un site pilote qui a vocation à être exporté. D'ailleurs il existe actuellement sept PNM en France et trois autres sont à l'étude. En Iroise, on ambitionne de s'étendre et de consolider la réglementation.

## CD29

Conseil départemental du Finistère

## Patrimoine culturel

La mer d'Iroise constitue notamment la plus grande concentration au monde de phares en mer

## Avis simple

Il n'est que consultatif

## Avis conforme

S'il est défavorable l'autorité décisionnaire ne peut passer outre

## Durée du plan de gestion

2010-2025



PHILIPPE LE NILIOT.



# Vers une économie maritime qui préserve les écosystèmes et les activités



© Jean-Yves Pirion

NOS TRUITES PROTÈGENT VOS HUITRES.

## «Algoculture sociétale» ou «Algoculture nouvelle vague»

Dès la fin des années 80, une première vague de pionniers se lançaient dans l'algoculture en France. Des essais de culture d'espèces telles que *Macrocystis* (algue géante «exotique») étaient même lancés en Bretagne et furent aussitôt arrêtés. Puis l'on vit des essais de culture à Ouessant de l'espèce *Undaria pinatifida*, introduite en méditerranée par les huîtres creuses japonaises. Ce devait être le «Wakamé breton».

Ces premières dizaines d'hectares autorisées sur le domaine maritime se heurtèrent partout et très vite à des problèmes de cohabitation avec les pêcheurs professionnels ou plaisanciers.

Le marché, même pour cette algue à haute valeur et saveur ne se développa pas comme espéré et de nombreuses concessions furent abandonnées. 30 ans plus tard elles restent encore à l'abandon, ou sont sous-exploitées... Ces algoculteurs pionniers, quand leurs concessions ont été épargnées par les tempêtes et les malveillances, se heurtent aujourd'hui à des développements intempestifs d'épiphytes ou bien de parasites favorisés par le réchauffement climatique, voire à une certaine eutrophisation ou à un déséquilibre des milieux côtiers. Face à ces turpitudes et problèmes qui dévalorisent ou rendent la récolte carrément invendable, le principal algoculteur et pionnier breton a réduit sa production par quatre en cet automne de l'année 2015.

La récolte 2016 de macroalgues cultivées passera-t-elle désormais le cap des 100 tonnes en Bretagne ?

Aucun véritable état des lieux n'a vraiment été fait sur l'existant, aucun bilan n'a été tiré de toutes les riches expériences passées de ces professionnels pionniers.

Malgré ces manques de bilan et d'état des lieux, on assiste aujourd'hui à une incitation aveugle au lancement d'une nouvelle vague d'algoculteurs ; jamais autant de concessions n'ont été attribuées, et aussi facilement : 4 ha par ici, 10 ha par là, et même 150 ha voire plus pour certains projets.

Les tensions sociétales et les problèmes de cohabitation sur l'espace maritime public semblent avoir été oubliés. Et pourtant ils resurgissent proportionnellement à l'ampleur du projet comme à Lesconil ou Moëlan.

L'interdiction de culture de l'algue *Undaria pinatifida* au profit des seules algues indigènes à moindre valeur

(et relativement abondantes en récolte sauvage) comme *Laminaria latissima* condamne de facto les projets à un échec économique programmé.

On peut se demander dès lors pourquoi la mise à disposition de vastes territoires maritimes publics (qui devraient être partagés) au profit de structures privées, ne soient pas soumis à des exigences minimales de résultats en terme sociétal et environnemental.

Une algoculture sociétale devrait au contraire miser, d'une part sur des espèces algales à haute valeur ajoutée, occupant des espaces marins de taille modeste le plus possible sur des structures et concessions existantes, et d'autre part sur un partage accepté de l'espace public maritime avec tous les utilisateurs.

La culture d'algues marines en tant que telle ne pose pas de véritables problèmes environnementaux. Au contraire, bien conçue, elle pourrait être aussi, comme les coquillages, une véritable sentinelle révélatrice de nos perturbations ou évolutions environnementales.

## Conchyliculture durable ou pas ?

Une conchyliculture durable nécessite d'abord une eau de mer de qualité. Aujourd'hui ce n'est pas le cas (voir article page 13). Les pollutions des eaux génèrent des contraintes d'exploitation et certaines infections peuvent même affecter la qualité et la vie des coquillages. Depuis 2008 l'Herpès Virus provoque une surmortalité aussi bien du naissain que des juvéniles des huîtres creuses ; depuis 2011 la bactérie *Vibrio aestuarianus* cause également une surmortalité chez les adultes.

Par ailleurs l'élevage, depuis 2000, de l'huître creuse triploïde créée par IFREMER, consommable en toutes saisons et en principe stérile, est contesté par une partie de la profession qui défend les valeurs de l'élevage traditionnel par la sélection d'huîtres naturelles (diploïde). L'introduction dans le milieu naturel de cette huître OVM ne fait pas consensus entre scientifiques. Certains émettent de sérieux doutes sur leur innocuité et demandent une évaluation des risques sur les écosystèmes et les huîtres naturelles (1).

Les moules ne sont pas épargnées par des mortalités importantes, en particulier en Charente-Maritime, provoquées par *Vibrio splendidus*.

Pollutions, épizooties, élevages intensifs sont autant d'obstacles à une activité durable.

Cependant, au sein de la profession, il existe une prise de conscience et deux exemples de démarches semblent aller dans le bon sens :

L'association « Ostréiculteur Traditionnel » remet en cause les élevages intensifs et la triploïdie et réclame une réduction du nombre d'huîtres par hectare ; en Languedoc-Roussillon la profession conchylicole a mis en place un label bio sur la base des principes suivants : « des coquillages diploïdes issus du captage naturel ou d'écloseries certifiées bio, des eaux d'élevage de haute qualité écologique, des modes de production respectueux de l'environnement ». (2)

Aujourd'hui à la croisée des chemins, la profession réfléchit à ses pratiques pour pérenniser son activité. Mais le retour à une bonne qualité de l'eau est l'affaire de tous.

### Epiphytes

plante qui pousse en se servant d'autres plantes comme support

### Diploïde

2 x 10 chromosomes

### Triploïde

3 x 10 chromosomes

### OVM

Organismes Vivants Modifiés

### Épizootie

Maladie qui atteint un grand nombre d'animaux

### Sources :

(1) Colloque du 10 juin 2015 au sénat : Regards croisés sur l'ostréiculture. Quels enjeux pour demain ?

(2) Cépralmar : Centre d'études et de Promotion des Activités Lagunaires et Maritimes en Languedoc Roussillon ?



# Pêche responsable

Entretien avec

## Armand Quentel

Union Fédérale Maritime CFDT,  
représentant syndical au Conseil Maritime de Façade Nord Atlantique  
Manche Ouest (CMF NAMO)



**ERB : Que veut dire « pêche responsable » ?**

**Armand Quentel :** La pêche responsable peut se définir comme une pêche qui assure la sécurité sous toutes ses formes : la sécurité du navire et de ses marins, la sécurité sociale et économique des pêcheurs, la sécurité de l'approvisionnement et la sécurité sanitaire du poisson. On peut dire aussi que la pêche responsable est « durable », au sens du développement durable et de ses trois composantes économique, sociale et environnementale.

**ERB : Comment se répartit la pêche ?**

**AQ :** La mission « originelle » de la pêche est de contribuer à l'alimentation de l'homme.

Au niveau mondial, en 2015, l'ensemble des prélèvements de poisson sauvage a atteint environ 90,6 millions de tonnes, dont 16,5 Mt de poisson destinés à produire huiles et farines (la pêche « minotière »).

L'aquaculture, qui se développe surtout dans les pays asiatiques, a produit environ 78 Mt et a donc dépassé la capture et ses 74,1 Mt.

Au niveau européen se développe la stratégie « Croissance bleue » qui vise à soutenir la croissance durable dans l'ensemble des secteurs maritimes, dont la pêche.

L'approvisionnement de l'Union Européenne dépend largement des importations pour certains produits de pêche, la production de l'UE ne couvrant que 44% des besoins.

Au niveau de la France, la pêche se répartit entre la pêche à pied, la petite pêche, la pêche côtière et la grande pêche. Elle est à 80 % artisanale.

En France, à ce jour, plus de 86 % de l'ensemble des produits halieutiques consommés sont importés.

**ERB : Y a-t-il une réelle surpêche ?**

**AQ :** C'est une pêche qui surexploite une espèce au point de menacer sa durabilité. En Europe, contre la surpêche, la Politique Commune des Pêches (PCP) fixe des maxima, les « Totaux Autorisés de Capture », TAC, répartis en quotas nationaux. Les TAC sont déterminés par des estimations scientifiques. Malgré de sensibles améliorations (en Atlantique Nord-Est), il reste encore des stocks qui sont en difficulté (en Méditerranée). L'exemplarité européenne est loin d'être la règle à l'échelle mondiale.

**ERB : Qu'en est-il de la pêche en eaux profondes ?**

**AQ :** Les pêches en « eaux profondes » sont l'objet d'un compromis européen détaillé, actuellement en cours de négociation. La pêche artisanale, qui ne cible pas les espèces profondes, risque d'être victime de règlements trop contraignants par suite de captures involontaires.

**ERB : On entend parler de guerre entre certains grands lobbies et la pêche. Qu'en est-il ?**

**AQ :** L'enjeu est la gouvernance des mers. Certains lobbies internationaux puissants, avec certaines ONG, prônent la création d'aires marines qui seraient interdites à toute activité humaine. Certains petits Etats en développement peuvent difficilement résister à ces lobbies. En France un établissement public administré, l'Agence des Aires Marines Protégées (AMP), applique la stratégie nationale de développement. Les AMP n'ont pas vocation à gérer la pêche.

**ERB : Qu'est-ce que l'ONG « Blue Fish » ?**

**AQ :** C'est une association européenne fondée en 2013 pour la

promotion de la pêche durable et responsable. J'en suis membre. Elle réunit tous les acteurs de la filière pêche, marins, armateurs et les citoyens qui s'y intéressent. Elle promeut l'exercice de la pêche comme préconisé par l'objectif n°14 du Programme Développement Durable de l'ONU : « exploiter et conserver ».

**Mt**

million de tonnes

**Tonnages**

FAO GLOBEFISH et [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Rep\\_-\\_Chiffres\\_cles\\_environnement\\_2015.pdf#page=23](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Rep_-_Chiffres_cles_environnement_2015.pdf#page=23)

**Blue fish**

[www.bluefishseurope.org](http://www.bluefishseurope.org)

**ERB : Quel avenir pour la pêche ?**

**AQ :** Dans le cadre de l'Europe, la pêche est de plus en plus préoccupée par le bon état écologique des eaux. Elle s'adaptera aux aléas climatiques, même si les transitions nécessaires seront difficiles. La communauté humaine aura-t-elle le temps de réagir ?



© CRPMEM de Bretagne



## Les principales recommandations d'Eau et Rivières de Bretagne

Nous sommes au début d'une prise de conscience générale : nous réalisons que la mer et le littoral sont menacés de façon croissante et grave alors qu'ils sont pour nous un réservoir de richesses absolument vitales à protéger et à gérer et pas seulement un garde-manger à préserver. A nous aussi de relever les manches !

### Recherche et gouvernance :

- développer la recherche fondamentale qui inventorie les écosystèmes marins, qui étudie leur fonctionnement, qui pérennise leur surveillance et qui permet ainsi les études d'impacts nécessaires avant toute exploitation inconsidérée de ses ressources ;
- simplifier et harmoniser les outils de protection des milieux marins dans des documents communs et des gestions ouvertes et concertées (PAMM, SDAGE, Natura 2000, Aires Marines Protégées...) ;

### Exploitation soutenable :

- miser sur des cultures d'algues marines à haute valeur ajoutée, sur des concessions de taille modeste et adaptées aux écosystèmes présents ;
- s'engager vers une conchyliculture et une pêche durables pour pérenniser ces activités nourricières ;

### Lutte contre les pollutions :

- s'appuyer sur les connaissances scientifiques acquises pour prendre des mesures préventives dans l'objectif de réduire fortement les sources de contaminations des coquillages marins ;
- arrêter les clapages en mer de vases portuaires polluées et privilégier les traitements à terre ;
- miser sur des évolutions de systèmes agricoles à basse fuite d'azote pour s'orienter vers un objectif à terme d'élimination des marées vertes côtières ;
- privilégier la réduction préventive des apports de micropolluants et de pesticides au milieu marin ;

### Information et sensibilisation :

- informer du lien entre le changement climatique et ses effets néfastes sur le milieu marin et les côtes ;
- renforcer la prise de conscience générale du lien entre la terre et la mer.
- réaffirmer le rôle des associations (comme Eau & Rivières de Bretagne) dans leurs activités de formation, d'information et de sensibilisation à la protection de la mer et de ses activités.

Pour rejoindre notre réseau régional «Eaux littorales» : [littoral@eau-et-rivieres.infini.fr](mailto:littoral@eau-et-rivieres.infini.fr)

Dossier préparé par  
Henri Girard, Jean-  
Yves Piriou, Jacques  
Primet en lien avec  
la Commission «Eaux  
littorales» d'Eau &  
Rivières de Bretagne.



# A l'école de l'eau

Depuis un demi-siècle, Eau & Rivières de Bretagne réalise un formidable travail d'éducation populaire sur les enjeux de l'environnement en Bretagne. Les deux colloques qu'elle a organisés ces dernières semaines en témoignent.

A Rennes, le 21 octobre dernier en présence des principaux acteurs (collectivités, éducation nationale, réseaux éducatifs), il s'agissait de dresser un panorama de l'éducation à l'environnement en Bretagne et de réfléchir aux orientations pour bâtir l'avenir d'une mission qualifiée d'essentielle par le Président d'Eau & Rivières de Bretagne, Dominique AVELANGE.

## 40 ans d'éducation à l'environnement, et maintenant ?

Appuyés sur les interventions de plusieurs experts, dont Dominique COTTEREAU Docteur en sciences de l'éducation et François LENORMAND du collectif «Eduquer à la nature» de Haute Normandie, les débats d'une très haute tenue ont fait émerger les conclusions suivantes :

- «Sortir c'est vital !» : Il n'y a pas d'éducation à l'environnement possible sans terrain, sans milieux dans lesquels mettre les pieds. On apprend avec la tête mais aussi avec le cœur. L'émotion permet de faire émerger les passions, seules capables de rompre l'indifférence à laquelle sont confrontées nos sociétés.
- le besoin de durée : les démarches trop courtes n'ont qu'un impact extrêmement limité sur l'évolution des comportements pourtant nécessaire pour faire face aux enjeux.
- l'accompagnement indispensable des pouvoirs publics car le marché n'assumera pas cette tâche d'intérêt général d'éducation à l'environnement, pas «rentable». Cela implique donc un investissement des collectivités, mais attention à ce que des stratégies de communication ne se substituent pas aux actions éducatives.
- faciliter les classes d'environnement en simplifiant les procédures, et en permettant aux acteurs de l'éducation à l'environnement de contribuer au cursus de formation des futurs enseignants.

La complémentarité des structures de bassin-versant et des associations disposant de personnel compétent, des outils et des agréments, est à améliorer, a aussi souligné Vincent LEFEBVRE, responsable du pôle éducatif d'Eau & Rivières de Bretagne.

## Changement climatique, quels impacts pour l'eau ?

Parfaite illustration de cette contribution d'Eau & Rivières de Bretagne à l'évolution des consciences, le colloque tenu le 24 novembre dernier à Quimperlé sur les enjeux du changement climatique, les impacts sur l'eau et les moyens à mettre en oeuvre pour réduire la production des gaz à effet de serre. Accueillis par le maire-adjoint de Quimperlé Daniel



DES CITOYENS PRÉOCCUPÉS PAR LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR NOS ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES.

LE BRAS, également président de la commission locale de l'eau du bassin Ellé-Isole-Laiïta, les 140 participants ont entendu F. BARAER de Météo France témoigner du réchauffement des températures et des perspectives d'évolution du climat. Nicolas POULET, ingénieur à l'ONEMA et Nicolas Gérard Camphuis, de l'agence de l'Eau Loire Bretagne, ont tous les deux alerté sur les impacts du changement climatique sur les espèces aquatiques, notamment les salmonidés, les zones humides et les prélèvements d'eau. Autant de raisons, ont conclu les participants, pour tenir bon sur la protection des zones humides, développer les économies d'eau notamment sur la zone littorale, et réduire les pollutions qui affectent la capacité de résistance de nos rivières à la hausse des températures et à l'aggravation des étiages.

Gilles Huet

## L'éducation à l'environnement par Eau & Rivières de Bretagne en chiffres et en dates

**330 000** journées d'intervention

**230 000** jeunes touchés

**50 000** personnes formées aux économies d'eau grâce à la malle *Gaspido*

**16** bassins versants de Bretagne concernés

**10** professionnels diplômés

**1981** : la première classe de rivière à Langonnet (56)

**1987** : création du Centre Régional d'Initiation à la Rivière



# POLEN, une association qui dynamise le Pays de Ploërmel !

Créée en 2009, Polen regroupe plus d'une centaine d'adhérents de tous âges et tous milieux, sensibles à l'environnement. L'association agit sur le pays de Ploërmel pour un développement écologique, local, durable et solidaire.



© association Polen

PRÉPARATION DES JARDINS PARTAGÉS À LA GRELINETTE.

Ses objectifs sous-tendent une prise de conscience d'enjeux majeurs : replacer l'humain et l'environnement au cœur des décisions, rechercher des solutions pour pallier le dérèglement climatique et à ses conséquences. Pour y parvenir, Polen articule ses actions autour d'axes de réflexion et de sensibilisation :

## HABITER

Ce pôle fait la promotion d'habitats alternatifs et sensibilise à la gestion des ressources :

- organisation de visites de chantiers en éco-construction : découvrir, écouter et questionner les porteurs de projets,
- animation de soirées à thème : échanger sous les avis éclairés d'un invité « référent » spécialiste du sujet tels l'isolation, l'assainissement etc.,
- organisation d'achats groupés.

## SE NOURRIR

Ce pôle favorise la réappropriation d'une alimentation saine, durable et locale et souhaite sensibiliser les consommateurs dans leurs actes d'achat :

- animation d'ateliers de cuisine (pour les membres de l'association et en partenariat avec le CCAS de Ploërmel), d'apiculture et de jardinage (en lien avec l'association Kokopelli),
- participation à l'essor des circuits courts de commercialisation de produits fermiers, bio et locaux et leur diffusion dans les cantines scolaires,
- encouragement des échanges entre paysans et consommateurs.

## DE L'UN A L'AUTRE

### Groupe Eau

Ce groupe s'intéresse depuis 2011 à la problématique des eaux du Lac au Duc, car les enjeux locaux y sont nombreux :

- santé publique avec le maintien de la qualité et de la quantité de la ressource en eau,

- économique avec l'impact des activités agricoles conventionnelles et des installations d'assainissement et la possibilité de maintien ou non de baignades et activités de loisirs nautiques,
- écologique enfin, avec les atteintes à la faune et à la flore locale.

Aujourd'hui, le groupe reste attentif à la qualité de l'eau et en particulier à la réalisation du Contrat territorial Milieux Aquatiques mis en œuvre sur le Bassin Versant de l'Yvel par le Syndicat Mixte Grand Bassin de l'Oust.

### Cycle Rural Eco Citoyen

Ce cycle propose, en partenariat avec de nombreux acteurs locaux et sur une période de plusieurs semaines, conférences, débats, interventions en milieu scolaire, expositions, dégustations, pièces de théâtre autour d'une thématique nouvelle chaque année. La thématique 2016 est celle de la trame verte et bleue en lien avec la biodiversité. Le cycle se déroulera sur le Pays de Ploërmel du 9 au 26 avril.

### Groupe 4R : Réparer, Réemployer, Réutiliser, Refuser

Dans une logique d'économie circulaire où l'on produit, utilise puis recycle un bien, Polen souhaite porter une réflexion et créer un événement festif sur ce qui peut être mis en place sur le territoire, en partenariat avec d'autres acteurs, pour limiter le gaspillage. Une première réunion de travail aura lieu salle des Carmes à Ploërmel, à 20h, le lundi 11 janvier 2016.

### La Monnaie Locale Complémentaire (MLC)

Depuis le 15 novembre 2015, le Galais, monnaie locale complémentaire, est disponible sur le Pays de Ploërmel pour régler ses achats dans une quarantaine de commerces locaux. Les objectifs de cette monnaie sont multiples :

- remettre de l'éthique dans la monnaie et devenir consomm'acteur,
- re-dynamiser l'économie locale et permettre le maintien d'emplois localement sur le long terme,
- tisser du lien sur le territoire entre citoyens et commerçants,
- échanger et s'appropriier ensemble des moyens pour réduire la place de la spéculation et de la finance dans notre économie.

Aujourd'hui, la MLC est une association à part entière dont les liens avec Polen sont toujours très forts. L'association propose le 30 janvier une pièce de théâtre dont les bénéfices seront en partie au profit de cette dynamique. <http://www.monnaie-locale-ploermel.org>

Marie Nieutin,  
pour le conseil d'administration de Polen

### Contact



Association Polen  
Mairie de Ploërmel  
Place de la Mairie  
56800 Ploërmel  
contact@polen.asso.fr  
06 38 41 90 73  
www.polen.asso.fr



## Asso 22 – Touche pas à mon sable

L'association Site et patrimoine de Trégastel a fêté ses 35 ans en 2015. Elle a vu le jour suite aux marées noires dont les plages bretonnes avaient été victimes. L'association s'est alors créée, non pas pour éviter les naufrages, mais pour veiller sur les sites et les monuments de la commune de Trégastel. Comme il n'y a pas de catastrophe tous les jours, l'association œuvre également à la protection de la nature et l'environnement ainsi qu'à la qualité et à l'aménagement du cadre de vie. Elle est concernée par les espaces humides et participe aux réunions de la municipalité pour établir le nouveau plan local d'urbanisme et dans ce cadre est adhérente de l'association Eau Et Rivières de Bretagne.

Actuellement, l'association est engagée contre le projet d'extraction de sable en baie de Lannion. Elle a notamment signé le cahier de doléances exprimant son opposition à l'extraction de sable. Ses adhérents ont, par ailleurs, répondu à l'appel du collectif citoyen sur la plage de Tresmeur pour dire SOS – Save our sand car le sable fait parti du patrimoine commun de la Côte et c'est lui qui fait la beauté de nombreux sites du Trégor.



SAUVEZ NOTRE SABLE : L'APPEL LANCÉ AUX PARTICIPANTS DE LA COP21

**Contact :**  
Site et patrimoine de Trégastel  
BP 46 – 22 730 TRÉGASTEL  
site.patrimoine@orange.fr

## Asso 29 – Aquavie/Dour Bew

Dans le contexte de l'après Val'Ouest avec tous les blocages engendrés dans le dossier des captages d'eau sur la commune de Milizac, en 2008, Marcel Benot et son épouse ont décidé en 2008 de créer Aquavie/Dour Bew (Eau vivante).

Objet et esprit de l'asso : faire des recherches, aborder des réflexions, informer sur l'eau à Milizac. L'histoire, la géographie, les usages, le patrimoine matériel et immatériel liés à l'eau constituent la matière des communications sur le blog <http://evdourbew.blogspot.com/> Souhaitant apporter une modeste contribution à la sensibilisation à l'eau et à tout ce qui la touche localement, ils ont réalisé une exposition retraçant «Un siècle d'eau à Milizac – 1900/2000» à partir des registres des délibérations des conseils municipaux avec photos du petit patrimoine.

Les adhérents potentiels sont tous ceux qui acceptent de livrer leur connaissances ou documents, d'ouvrir leur mémoire à Aquavie/Dour Bew. Le blog est régulièrement visité dans le monde entier.

Le président d'Aquavie/Dour bew, qui est aussi représentant local et ancien administrateur d'Eau Et Rivières de Bretagne, est régulièrement invité pour être informé et pour s'exprimer.

**Contact :**  
Aquavie/Dour Bew  
lieu-dit Kernoble – 29290 MILIZAC  
<http://evdourbew.blogspot.com/>

## Asso 35 – Saint Gilles nature environnement

Créée en 1989, Saint-Gilles Nature Environnement a pour but l'information et l'action pour la sauvegarde et l'entretien du patrimoine naturel et bâti de Saint-Gilles. Elle compte 35 membres et chaque mois son conseil d'administration réunit 5 à 8 membres. Ses objectifs sont :

- la sauvegarde d'espaces naturels structurants et vecteurs de richesse en termes de biodiversité : conservation du bocage, des zones naturelles et protection des cours d'eau...
- la sensibilisation de la population saint-gilloise sur les questions écologiques : gestion des déchets, jardinage au naturel, bourses aux plantes, consommation alimentaire locale et biologique, économies d'énergie, promotion des énergies renouvelables...
- la veille et la réflexion sur l'aménagement urbain et rural de la commune : espaces réservés aux modes de déplacements actifs, préservation et entretien des chemins. Cinq boucles ont été créées, balisées et inscrites au PDIPR, maintien de corridors biologiques... L'association travaille en étroite coordination avec l'association voisine de Terre de Clayes et ce dans plusieurs domaines.

Après les «Paniers de Saint Gilles», l'association soutient le Clic des Champs, association de producteurs et de citoyens pour la promotion des circuits courts et d'une alimentation Bio : [www.leclideschamps.com](http://www.leclideschamps.com). Elle met à disposition de ses adhérents un broyeur de végétaux.

**Contact : Bernard Heyman**  
06.01.78.97.44  
<http://www.sgne.fr>



UNE BOURSE AUX PLANTES OÙ SEUL COMPTE LE PLAISIR DE DONNER OU D'ÉCHANGER...

### Associations : Elles nous ont rejoints

VALORISE  
POLEN

LE PALAIS (56)  
PLOERMEL (56)

### Elles nous renouvellent leur confiance

Association des habitants et amis du port du Guildo  
Comité de défense de la vallée du Gouët  
Non à la rocade sud de Lannion  
Semaphore  
Sous le vent, les pieds sur terre  
Plumeur Bodou Nature  
AAPPMA La Plélauffienne  
Rance environnement  
Sites et patrimoine de Trégastel  
Les copains du Trieux  
AAPPMA de Quimper  
APEPIT  
Bretagne Vivante SEPNB  
AAPPMA Saint Pol de Léon  
Logebeg Degaz  
AAPPMA de l'Elorn  
PRE Maison de la Rivière  
Association Bretonne Pour la Pêche Mouche  
SAUVAL - Sauvegarde de la Vallée de Lochrist  
Plouguerneau Nature Environnement  
Baie de Douarnenez Environnement  
Crozon Littoral Environnement  
Association de Sauvegarde du Pays Fouesnantais  
Neiz Vran Environnement  
Rivière et Bocage  
AAPPMA du Ster Goz  
Maison de l'agriculture biologique  
Comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord  
Mais qu'est ce que tu fabriques ?  
Abers Nature  
Terre Mer Rivière  
Fédération départementale des AAPPMA d'Ille et Vilaine  
Libre Canut  
Le Pont de Pierres  
AAPPMA de Saint Lô  
Usagers de l'eau du Morbihan  
Les Amis de la Rivière  
A.L.P.E.P.

CREHEN (22)  
PLERIN (22)  
PLOULEC'H (22)  
TREDREZ-LOCQUEMEAU (22)  
TREBRIVAN (22)  
PLEUMEUR BODOU (22)  
GOUAREC (22)  
PLEUDIHEN SUR RANCE (22)  
TRÉGASTEL (22)  
LEZARDRIEUX (22)  
QUIMPER (29)  
PLOMEUR (29)  
BREST (29)  
CLEDER (29)  
BANNALEC (29)  
SIZUN (29)  
SIZUN (29)  
LOPERHET (29)  
CONFORT MEILARS (29)  
PLOUGUERNEAU (29)  
DOUARNENEZ (29)  
CROZON (29)  
FOUESNANT (29)  
SAINT EVARZEC (29)  
RIEC SUR BELON (29)  
BANNALEC (29)  
DAOULAS (29)  
MORLAIX Cedex (29)  
LANDERNEAU (29)  
PLABENNEC (29)  
NEVEZ (29)  
RENNES CEDEX (35)  
GOVEN (35)  
LASSY (35)  
AGNEAUX (50)  
SAINT GILDAS DE RHUYS (56)  
PLOUAY (56)  
LANVENEGEN (56)



## RÉGION - L'indépendance se mérite

Notre magazine est un des seuls magazines d'opinion, indépendant, qui traite les multiples thèmes autour de l'eau. Le peu de publicité (page 2 – encart à 100 € et 4ème de couverture – encart à 400 €) ne permet pas d'en financer la réalisation. Plus largement, la menace d'une baisse des subventions nous impose de trouver de nouvelles sources de financement. C'est dans ce but que nous accueillons Sophie Bescond à la délégation de Quimper, stagiaire dans le cadre d'une licence professionnelle (gestion des organisations de l'économie sociale et solidaire), sa mission étant de réaliser un référentiel de partenariat avec les entreprises, sur la base des critères « éthiques » validés par l'assemblée générale de 2005. Nous lançons un appel à tous nos lecteurs : si vous connaissez des PME/PMI, qui seraient susceptibles de s'engager à nos côtés par du partenariat ou du mécénat, contactez-nous à [partenariat@eau-et-rivieres.asso.fr](mailto:partenariat@eau-et-rivieres.asso.fr) ou 02.98.95.96.33.

## RÉGION - Temps de la loutre

Après le saumon, l'anguille puis les grenouilles ces dernières années, c'était au tour de la loutre d'être mise à l'honneur cet automne avec des expositions, des conférences, des inventaires et des animations un peu partout en Bretagne.

Plus de 200 personnes qui ont assisté aux différentes projections du film «La loutre en toute intimité» (dont une centaine rien qu'à la projection de Noyalon en Morbihan), plusieurs dizaines de personnes qui ont participé aux inventaires et prospections organisés aux quatre coins de la région par l'association et dont les données seront envoyées au Groupe Mammalogique Breton afin de compléter leur inventaire. Et impossible de dénombrer le public qui a pu admirer l'exposition de photos grand format sur la loutre d'Europe, fruit d'une sélection de plusieurs centaines de clichés parmi les spécialistes de la discipline !

En 2016, l'association poursuivra ses temps forts, cette fois sur les auxiliaires du jardin. MR



© Mickaël Reguénès

L'EXPO EXTÉRIEURE A PENDANT UN MOIS DURANT HABILEMENT COMPLÉTÉ LA MUSÉOGRAPHIE PERMANENTE DU SENTIER DES LOUTRES À OCÉANOPOLIS.

## RÉGION - Actualités des collectifs de soutien aux phytovictimes de Nutrêa-Triskalia

Les collectifs se multiplient dans le 35 et le 56, après Rennes et Redon, La Gaçilly, réunion à Pénéstin puis Questembert le 13 janvier 2016. Ils agissent : manifestation de soutien à Raymond Pouliquen le 1<sup>er</sup> décembre 2015 pour la reconnaissance de sa maladie professionnelle due aux pesticides devant la cour d'appel du TASS de Rennes, intervention des «5 de Plouisy» (Edith Le Goffic veuve de Gwénaél Le Goffic, Laurent Guillou, Stéphane Rouxel, Claude Le Guyader, Pascal Brigand) au ciné-TNB à Rennes le 6 décembre 2015 lors de la projection du film «La mort est dans le Pré» sur les agriculteurs victimes des pesticides.

Victoire judiciaire pour la veuve de Gwénaél Le Goffic du site de Plouisy dont le suicide est reconnu comme accident du travail par le tribunal de Saint-Brieuc ; la MSA ne fait pas appel, ses enfants seront aidés.

Le marathon judiciaire continue pour les 4 autres afin que leurs accidents du travail et leurs maladies professionnelles reconnues par les tribunaux (faute inexcusable de l'employeur) soient indemnisés par la MSA et Triskalia qui font trainer les choses. Ils ont besoin de notre soutien et de notre aide. Rejoignez les collectifs d'agriculteurs et salariés atteints de maladies professionnelles reconnues comme dues aux pesticides (Parkinson, Lymphomes, Leucémies, etc.). Rejoignez l'association *Phytovictimes* pour faire valoir vos droits. JFD  
**Contact** : [soutien35.phytovictimes.triskalia@orange.fr](mailto:soutien35.phytovictimes.triskalia@orange.fr)

## 22 - Pour que les Côtes d'Armor ne deviennent pas les mines d'Armor

Dans les Côtes d'Armor, la lutte continue contre le projet minier de Loc Envel. Le 24 octobre, une manifestation organisée par le collectif Douardidoull réunissait un millier de personnes à Guingamp. Plusieurs recours juridiques ont été engagés pour lesquels Eau Et Rivières de Bretagne est partie prenante (recours gracieux au ministère et recours devant le tribunal administratif de Paris). Les premiers travaux d'exploration (sondages sur le terrain et campagnes aéroportées) vont bientôt commencer.

À Merléac, où la société Variscan a aussi obtenu un permis d'explorer qui n'a pu être contesté ; des agriculteurs commencent à s'organiser pour interdire l'accès de leurs propriétés.

Ces deux permis ainsi que celui de Silfiac se situent dans des zones de tête de bassin versant. On ne peut alors que s'étonner de voir des démarches entreprises pour que la rivière Léguer soit classée « Rivière sauvage » alors même que sa source est attaquée par les projets miniers et son embouchure par l'extraction de sable. JS

TASS

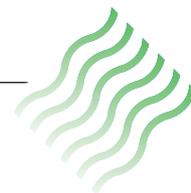
Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale

TNB

Théâtre national de Bretagne

MSA

Mutualité sociale agricole



## 22 - Trop tard ?

Lors de l'enquête publique portant sur un projet de ferme de cultures hydroponiques de microphytes et macrophytes à Plouguenast, nous avons procédé à notre propre inventaire des zones humides. Nous en relevions 12 ha alors que le pétitionnaire n'en trouvait que 2,3 ha. Nous avons remonté nos inquiétudes de cet inventaire partiel au commissaire enquêteur. Celui-ci avait conclu l'enquête par un avis favorable, l'assortissant d'une demande auprès de M. le Préfet des Côtes d'Armor d'exiger la production, aux frais du porteur de projet, d'une analyse critique du dossier portant sur « l'évaluation précise des surfaces de zones humides impactées par le présent projet et la détermination des mesures correspondantes de réduction ou de compensation des impacts ». Celle-ci a bien été réalisée en juillet 2015. Elle conclut à la : « nécessité de mettre en place des expertises complémentaires afin de caractériser et délimiter précisément les zones humides présentes ». Elle précise que celle de la végétation devrait avoir lieu à l'automne 2015 et celle du sol au printemps 2016. C'était sans compter sur la volonté de la société LDC Algae de voir son projet aboutir. Alors même qu'elle connaissait les conclusions de cette tierce-expertise, elle a débuté les travaux de terrassement en août 2015. Difficile cet automne de faire des relevés de végétation sur cette terre décapée. Il sera tout aussi difficile au printemps prochain d'entreprendre des sondages pédologiques sur des sols remaniés. Nous ne nous laisserons pas impressionner par cette stratégie du fait accompli et mettrons tout en œuvre pour qu'une remise en état de ces zones humides soit la fin de cette histoire. Ce n'est pas en détruisant les preuves qu'on fait disparaître le délit. DLG



LES EXPERTS D'EAU & RIVIÈRES EN ACTION.

## 22 - Je peux pas, GEMAPI

Pas moins de 40 personnes se sont réunies à Pontivy en décembre dernier pour faire le point sur les incidences des lois de modernisation de l'action publique. Jean-Pierre Arrondeau, secrétaire du SAGE Vilaine, nous a exposé les principales compétences des collectivités concernées par la GEMAPI. Xavier Le Gal, animateur du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo a, quant à lui, présenté les retombées de cette redistribution sur l'organisation de son territoire. Enfin, Raphaël Tanguy, bénévole à FNE, nous a présenté les autres implications de cette évolution réglementaire.

De cette journée dense il est ressorti que les citoyens doivent rester vigilants sur ces évolutions afin de conserver leur droit de participer. Et plus encore, qu'Eau & Rivières de Bretagne se doit de mettre à la portée de tous les impacts de ces lois qui, sous prétexte de simplification, rogneraient des libertés fondamentales. DLG

## 22 - Belle-Isle-en-Terre, noces d'étain pour les graines



À LA FÊTE DES GRAINES, ON ÉCHANGE AUSSI DE BONS CONSEILS.

Semences à partager, retrouver et préserver les variétés anciennes et la biodiversité, grainothèque... voilà le programme de la 10<sup>e</sup> édition de la fête des graines qui s'est tenue le dimanche 6 décembre au château de Lady Mond dans une ambiance conviviale et bon enfant. Ce sont 350 personnes qui ont franchi le seuil du château pour échanger des graines, acheter des produits bio (plantes médicinales, miel, pommes) ou des semences de Semailles, s'informer (collectif anti mines, collectif contre traité transatlantique, Panser nature, jardin potager solidaire, Eau & Rivières de Bretagne). Elles ont aussi pu assister à un atelier de Clément Dœdens sur les semences et une conférence de Véronique Chable sur la biodiversité. Nous avons eu aussi le plaisir d'accueillir pendant cette journée l'assemblée générale de Kaol Kozh (association qui œuvre à la préservation des semences potagères, fourragères). JS

## 29 - Saint-Ségal : quand les élus montrent l'exemple

Sur la rive droite de l'Aulne maritime, en aval de l'écluse de Guily-Glaz, des travaux de remblaiement d'une roselière ont été entrepris depuis plusieurs mois. La commune de Saint-Ségal empierre et assèche la zone humide sur une surface d'environ 1 ha et plus d'un km de long, afin d'y aménager un sentier de randonnée. Ces travaux ont été entrepris sans la moindre autorisation ni déclaration, exigible dès lors que la surface de zone humide détruite est supérieure à 1000 m<sup>2</sup>. Alertée sur l'illégalité de ces travaux la municipalité les a néanmoins poursuivis. Il faut ajouter que le schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Aulne interdit dans son règlement toute destruction de zone humide quelle que soit la superficie. L'adjoint au maire de cette commune est pourtant membre de la commission locale de l'eau qui a adopté ce règlement !

**LDC**  
Fusion SA Lambert  
et SA Dodard Chancereul

**SAGE**  
Schéma d'aménagement  
et de gestion des eaux

**GEMAPI**  
Gestion des milieux aquatiques  
et prévention des inondations

**FNE**  
France nature environnement



S'agissant de travaux réalisés par des élus, l'attentisme est de mise... C'est pour cela qu'alertée par des sentinelles de l'eau, notre association a saisi le Préfet du Finistère de ce cas exemplaire. Elle lui demande de faire dresser procès verbal et de mettre en demeure la commune de remettre les lieux en l'état. JP



© Jacques Primet

LA ROSELIÈRE REMBLAYÉE AU MÉPRIS DE LA LOI.

## 29 - Vous avez dit SERD ?

Pendant la semaine européenne de la réduction des déchets, Maëlle Le Teuff volontaire à l'association dans le cadre d'un service civique a réalisé différents projets. Tout le long de la semaine, un jeu de piste a été mis en place. Il fallait suivre le trajet d'une goutte de pluie à travers la ville en résolvant des énigmes pour aller d'un point A à un point B.

Le mercredi après-midi c'est dans les rues de Quimper que Maëlle et Nicolas sont descendus pour parler de l'impact sur l'eau du 7<sup>e</sup> continent (continent de plastique).

Le lendemain, Maëlle est allée dans une classe de CE1/CE2 pour discuter du tri sélectif et de la pollution de l'eau par les déchets. Ils sont ensuite allés sur l'ancienne voie ferrée de Quimper ramasser des déchets la jonchant. Le samedi qui a suivi, des volontaires de l'association et de l'association de Kernavelo militant pour la création de la voie verte à Quimper ont continué le travail des enfants. MLT



© Anouck Bonjean

ANIMATION ITINÉRANTE  
POUR MAËLLE ET NICOLAS !

## 29 - Atelier toilettes sèches pour les éco volontaires

Toujours soucieux d'apprendre le nécessaire à leurs installations et à leurs autonomies, les éco volontaires de Quimper se sont réunis le samedi 5 décembre, autour du sujet délicat des toilettes sèches.

Une première partie de la journée a été consacrée à faire les plans d'un trône, se familiariser avec les machines et commencer la construction. Cette partie a été organisée par deux membres du groupe, charpentier et menuisier de métier : Arnaud Appriou et Pierre Jeanmougin. Pour la seconde partie de la journée, Martin Jaouen, éducateur et jardinier nous a fait visiter son installation et a présenté ses tas de compost, leurs fonctionnements et les conséquences d'une mauvaise gestion des déchets pour la qualité de l'eau et l'environnement.

Pour finir la journée, nous avons terminé le trône et chacun a pu repartir avec des connaissances en dessins techniques et travail du bois, sans parler du passionnant cycle de l'azote. Il n'y a plus qu'à ! AB

## 35 - Les soirées formations de la délégation 35

Tous les 3<sup>e</sup> mardi du mois (ou presque), sont organisés à Rennes des soirées formation. Au cours des deux derniers mois, nous avons eu le plaisir d'accueillir des enseignants-chercheurs de l'Agrocampus Ouest de Rennes.

L'un est venu nous faire un exposé sur la restauration écologique des rivières au cours duquel il a rappelé un certain nombre de règles de bon sens oubliées de beaucoup de gestionnaires de nos rivières. Il nous a ainsi présenté ce que peut être une gestion fondée sur des connaissances écologiques du milieu à l'opposé des pratiques souvent très interventionnistes comme on en voit trop souvent.

L'autre intervenant nous a présenté les différents indicateurs biologiques utilisés en France permettant de caractériser l'état de santé des cours d'eau. Ces différents indicateurs utilisent des espèces végétales ou animales considérées comme des sentinelles révélatrices de l'état écologique des écosystèmes aquatiques (cf. DCE). Elle a pu au cours de cette soirée faire le point sur ce qu'est une sentinelle de l'eau, ses avantages, inconvénients et limites.

Ces deux soirées ont été un préalable à une future sortie sur site à programmer pour le printemps à venir. CR

## 35 - Journée technique : les conseils de développement

Les conseils de développement sont ouverts à tous et sont le lieu où peuvent être orientés des budgets soutenant des projets de territoire. Les associations environnementales ainsi que leurs membres y ont toutes



leur place afin d'y défendre les projets ayant – au moins – une dimension environnementale. Il importe donc que chaque citoyen saisisse cette opportunité de démocratie participative.

C'est avec l'objectif de mieux les faire connaître et de susciter l'envie de s'y investir qu'Eau & Rivières a organisé le 28 octobre dernier, à Rennes, une journée technique intitulée « Politiques des Pays et évolution des territoires : rôles des conseils de développement ». Tout sujet peut y être développé sous l'impulsion des participants : santé, environnement, agriculture, jeunesse,... Alors pour faire avancer la cause environnementale, rejoignez le conseil de développement de votre Pays ! CR

## 35 - Plan d'action départemental relatif aux contrôles en exploitations agricoles

La réunion avait pour objectif de trouver des solutions communes au ressenti négatif des exploitants agricoles face aux contrôles de l'administration. Si 95 % des contrôles se passent bien, il est vrai que des problèmes graves peuvent apparaître lors d'un 2<sup>e</sup> contrôle.

M. Faure, secrétaire général de la préfecture, a donc recadré le Plan départemental dans son contexte régional, français et européen.

Pour la FDSEA : TOUT tient aux contrôles !!! Il faut diminuer leur nombre, augmenter le délai entre l'avis de passage et le contrôle de terrain : 10 jours au moins.

Pour la DDTM, les contrôles, leur nombre, les délais d'avis sont une obligation de la PAC et l'administration est tenue de revenir dans une exploitation non-conforme. Le département ne peut modifier des règles européennes ou nationales, soit 5 jours entre l'avis et le contrôle.

Pour pallier les risques, le secrétaire général avait proposé au mois de juin de mettre à disposition un numéro vert pour les personnes en détresse. Les représentants de la FDSEA et de la MSA avaient refusé, indiquant que la profession ferait des propositions à l'automne. Rien n'a été évoqué de ce côté-là.

Au final, 2 h 30 de discussion pour peu de concrétisations. La seule proposition (si l'on peut dire) des représentants agricoles : diminution de contrôles, allongement du délai. AM

## 56 - Un chantier d'entretien à Malguénac

Samedi 7 novembre, sous un temps couvert mais doux, s'est déroulé un chantier d'entretien sur le ruisseau de Bonne-chère (*Bonicher* en breton) en Malguénac, cours d'eau emblématique du fait de la présence de Mulettes (moules perlières) indiquant une eau de bonne qualité. Initié par les adhérents du groupe Eau et Rivières de Bretagne de la région de Pontivy, ce chantier a consisté à supprimer les obstacles pouvant entraîner des dépôts de terre (colmatage) dans le lit du ruisseau.

Les 10 participants, regroupés en 2 équipes, ont pu mettre en pratique les conseils d'Yves Merle, technicien rivières du Syndicat de Vallée du Blavet : que faut-il couper, que faut-il conserver, pour quelle incidence sur les mouvements d'eau, la faune et la flore... ?

Dans un esprit très convivial, l'intervention a porté sur environ 600 m, avec principalement l'enlèvement des embâcles créés par des saules et bouleaux tombés dans la rivière.

Ce chantier faisait suite à une section traitée l'année précédente. Celui-ci avait au préalable fait l'objet d'un examen permettant de préciser l'intérêt et les enjeux de ces chantiers puis de donner des conseils de bonnes pratiques. BB/YLC



LES BÉNÉVOLES APRÈS LE CHANTIER, AVANT LE RÉCONFORT...

## 56 - Plus de 530 personnes pour le Zéro Déchet !

La salle était comble le 26 novembre dernier à l'Espace Athéna d'Auray pour une conférence Zéro Déchet. A l'initiative du collectif « Courage AQTA, osez le Zéro Déchet », la franco-américaine Béa Johnson a présenté son expérience personnelle du zéro déchet devant un public conquis. Pour les organisateurs : « Remplir Athéna avec un sujet aussi sexy que les déchets, nous en sommes ravis ! C'est bien la preuve que les mentalités des citoyens évoluent. Espérons que ce soit le cas également pour nos élus. ». SC

**DDTM**  
Direction départementale  
des territoires et de la mer

**AQTA**  
Auray Quiberon Terre Atlantique

## 56 - Le méandre du Blavet à la Becquerie en Hennebont

E penn kentañ ar c'hantved diwezhañ gobarioù doc'h kaeoù Lokrist e-tal govellou An Henbont, kaoc'h-houarn hag ne ouzer ket petra gober gete... Dre vonheur 5 km izeloc'h eh eus ar Blawezh ur pleg didalvoud, beuzus get ar glav hag ar mor-leun, ul lec'h ag ar choaj evit lakaat an traoù se ! Pass a ra ar blezhadoù : àr-lerc'h 1945 Americaned an OTAN en em laka aze, diwezhatoc'h e kaver c'hoazh el lec'h se bernadioù evit sevel ur pont, a benn ar fin e 1973 diskarg ker An Henbont. E 2003 e ta amzer an dizuañ hag ur stropad rakskouerioù arall. An diwezhañ ? Ker An Oriant a zo e soñjal natiñ lec'hid lousan ar vorlenn en tachad se e-raog o lezel. Ar-lerc'h ? Ur porzh-sec'h àr-lein ar c'haoc'h-houarn, an diskarg hag al lec'hid. Setu aze ul lec'h gleb ag a zo bet gwarnet mat kantved àr-lerc'h kantved ! Ne oc'h ket a du... ? PR/JPR

Retrouvez cette brève  
en français sur

[www.eau-et-rivieres.asso.fr](http://www.eau-et-rivieres.asso.fr)

pleg  
méandre

glav  
pluie

diskarg  
décharge

lec'h gleb  
zone humide

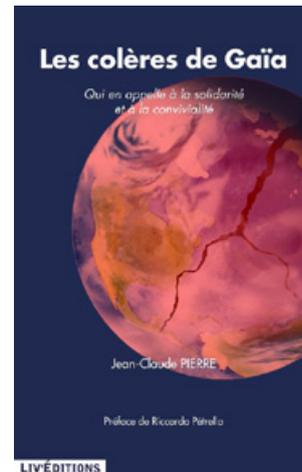


## Les colères de Gaïa

La Terre, la « demeure des hommes » comme l'a si bien dit Antoine de Saint-Exupéry, cette petite planète bleue que les Grecs avaient personnalisée en lui donnant le nom de Gaïa, va mal. Peu de personnes l'ignorent et, cependant, nous tardons à modifier nos pratiques.

Face à cette situation, Gaïa manifeste ici ses colères mais, bien vite elle se reprend et nous dit son espérance en la capacité de l'humanité à trouver le chemin de la sagesse et de la raison en faisant de la solidarité et de la convivialité les fondements de la transition qu'elle appelle de tous ses vœux : une transition vers une société plus respectueuse de la nature et plus soucieuse aussi de garantir la paix en assurant un partage équitable de toutes les richesses matérielles et culturelles.

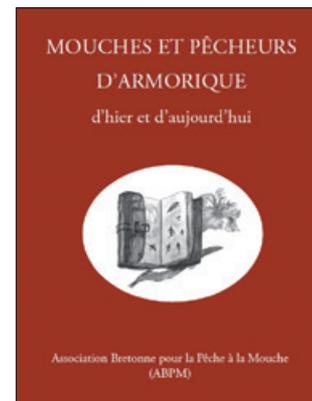
Un ouvrage optimiste où cohabitent convictions, analyses scientifiques, concepts essentiels, récits de conflits, ... mais aussi des citations de spécialistes ou militants. Jean-Claude nous offre ici un nouveau plaidoyer pour une société respectueuse de la nature et garantissant la paix par un partage équitable des richesses.



De Jean-Claude Pierre  
Liv'Éditions ; 110 pages ; 14  
cm x 22 cm ; 13 €

## Mouches et pêcheurs d'Armorique

Nos amis de l'Association Bretonne de Pêche à la Mouche ont réalisé ce livre écrit à plusieurs mains, bourré d'anecdotes savoureuses et de témoignages inédits sur leur passion : la pêche du saumon et de la truite, à la mouche, dans nos rivières de Bretagne. Véritable encyclopédie des anciens pêcheurs bretons qui vous livrent les secrets de leur art, leurs techniques de fabrication des mouches, leurs meilleurs coins de pêche, ce livre est un hommage vivant à ceux qui pratiquent un loisir dont l'avenir est directement lié à la qualité de nos écosystèmes aquatiques. Ce très bel ouvrage de 296 pages, agrémenté de nombreux dessins et aquarelles, est à commander très rapidement au siège de l'ABPM, 138 rue de Toul Ar Hoat à 29470 LOPERHET. Il n'y en aura pas pour tout le monde !



De l'ABPM  
296 pages ; 19 cm x 25 cm ;  
48 € + 9 € de frais de port  
Commande au siège ou sur  
[www.abpm-asso.fr](http://www.abpm-asso.fr)

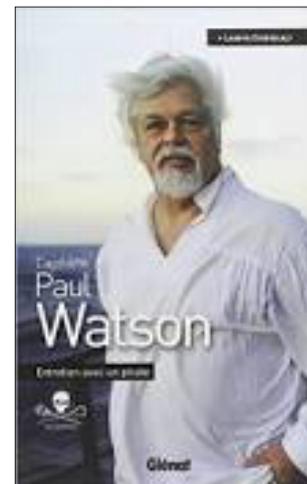
## Paul Watson, entretien avec un pirate

Après avoir quitté Greenpeace dont il fut un membre fondateur, il a créé « Sea Shepherd » organisation bien plus radicale. S'indigner et pétitionner ou faire des meetings c'est bien mais souvent l'impact demeure restreint. Alors il a choisi l'action directe contre ceux qui pratiquent des pêches illégales : filets dérivants confisqués, bateaux éperonnés, baleiniers coulés à quai...

Pour ses adversaires, il est perçu comme un « éco-terroriste ». Mais son activisme n'est-il pas légitime quand on sait que les gouvernements ne se donnent pas les moyens de faire appliquer les lois de protection ou quand les traités internationaux ne protègent que les industriels ?

Avec une grande lucidité et humanité, Watson démontre, argumente, démystifie notre monde d'apparences, de violence, de surpeuplement, la dictature médiatique ou le mythe du requin tueur...

Ce livre, présenté sous la forme d'une interview par Lamya Essemli, cofondatrice de Sea Shepherd France, se lit comme un roman. JLLD



De Lamya Essemli  
Éditions Général ; 256 pages ;  
14 x 22,5 cm ; 22 €

## 180 jours : une vie de cochon !

Entre sa naissance et l'abattoir, un cochon vit 180 jours et atteint 110 kg. Isabelle Sorente livre un roman solidement documenté sur la vie dans une porcherie industrielle de 15 000 têtes. Ce n'est pas seulement la vie des cochons qui est au centre du livre mais aussi celle des porchers qui partagent les cris, les pleurs, l'odeur indélébile, le « process », les 7 bâtiments, la poussière, les risques sanitaires, les naissances, la mort et « l'humanité » des cochons. C'est surtout ce dont ces porcheries industrielles sont le miroir qui interpelle le personnage principal, un philosophe qui s'interroge sur la place de l'être humain, sur ce qui le relie au vivant et au réel dans un monde de plus en plus technicisé. Quel sens donner à la vie face à la logique industrielle, c'est la question au cœur de cet ouvrage qui raconte la belle rencontre d'un philosophe et d'un porcher. BD



De Isabelle Sorente  
Éditions JC Lattès ; 450 pages ;  
20 €



Par dédé l'Abellaud

## Sable vert

Conséquences de l'alliance de la chaleur aux précipitations, Fouesnant et le sud Finistère ont renoué avec la prolifération des algues vertes l'été dernier (Ouest-France du 17/09/2015). Plus de 10 cm d'algues vertes ont recouvert le sable blanc de « la roche percée » de Beg-Meil. Etant données les circonstances autant prendre l'habitude d'écrire le sable vert de « la roche percée ».

## Si c'est eux qui le disent

Deux poids lourds de l'agro-alimentaire, Fleury Michon et le groupe Avril se sont engagés à présenter une « nouvelle marque d'excellence » dans le cochon (Ouest-France du 17/09/2015). Le fleuron du jambon prévoit d'acheter, via le groupe Avril, 2000 cochons par semaine, nourris sans OGM et soignés sans antibiotiques. Donc le reste de la production porcine, soit 25 millions de porcs abattus en 2013, est bien nourrie aux OGM et la viande contient des traces d'antibiotique.

## Châteaux de sable

La compagnie armoricaine de navigation a obtenu l'autorisation d'extraire du sable coquillier au large de la baie de Lannion (Le Télégramme du 17/09/2015). Le texte, signé par le ministre de l'économie Emmanuel Macron, concédant à la CAN une zone de 4 km<sup>2</sup>, est attaqué de toutes parts. Le ministre peut rayer de sa carte comme destination de vacances les Côtes d'Armor pour y faire des châteaux de sable.

## Le Fur et l'ADN

En campagne pour les élections régionales, le chef de file des Républicains, Marc Le Fur, précise sa vision de l'agriculture en Bretagne (Ouest-France du 16/10/2015) : « L'agriculture c'est plus qu'un secteur économique pour nous, c'est notre ADN ». Pour rappel, Marc Le Fur était de ceux, parmi les députés, qui avaient voté la loi pro-OGM d'avril 2008. Il fait certainement allusion à un ADN génétiquement modifié.

## Le Verger mal traité

L'entreprise Osmobio de Loudéac, fondée par Jacques Le Verger, tente de commercialiser un désherbant naturel (Le Télégramme du 29/10/2015) en lieu et place des herbicides. Sauf que le produit ne fait partie d'aucune classification : « La faute à nos autorités qui n'ont pas traduit en droit national la volonté de l'Europe de développer les produits dits de biocontrôle » explique Le Verger. Traiter un Verger comme ça c'est qu'il y a un ver dans le fruit.

## Le droit expliqué au maire

A l'initiative de l'association des maires du Finistère, un expert est venu leur détailler les enjeux de la loi Littoral (Ouest-France du 16/10/2015). Le président, qui n'est autre que le maire de Plougastel-Daoulas, a émis un regret : « pourquoi un particulier qui fait

un recours (...) et qui perd n'est jamais condamné ? ». Réponse du conseiller : « C'est le droit garanti par la constitution ». Dans la collection : « comment expliquer la constitution pour les nuls ».

## Mauvaise figure

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, la société Gargill n'est plus autorisée à utiliser les alginates qu'elle produit sur son site de Lannilis pour fabriquer des crèmes de jour contrairement aux crèmes glacées (Ouest-France du 30/10/2015). La raison : un risque de contamination élevé à cause de locaux mal entretenus. Des produits de beauté potentiellement dangereux ? Ça fait mauvaise figure quand même.

## Label agro-écologique

Entre 2010 et 2013, les producteurs de tomates de Saveol ont illégalement utilisés des produits phytosanitaires (Le Télégramme du 16/11/2015). En quelle quantité ?

L'enquête a révélé « qu'aucune infraction n'était de nature à présenter un risque pour la santé des consommateurs ». Et pour le personnel ? Discrètement, le tribunal a condamné la coopérative à 65 000 € d'amende. Un tel modèle de transparence mérite bien son label agro-écologique.

## Produit en Bretagne ?

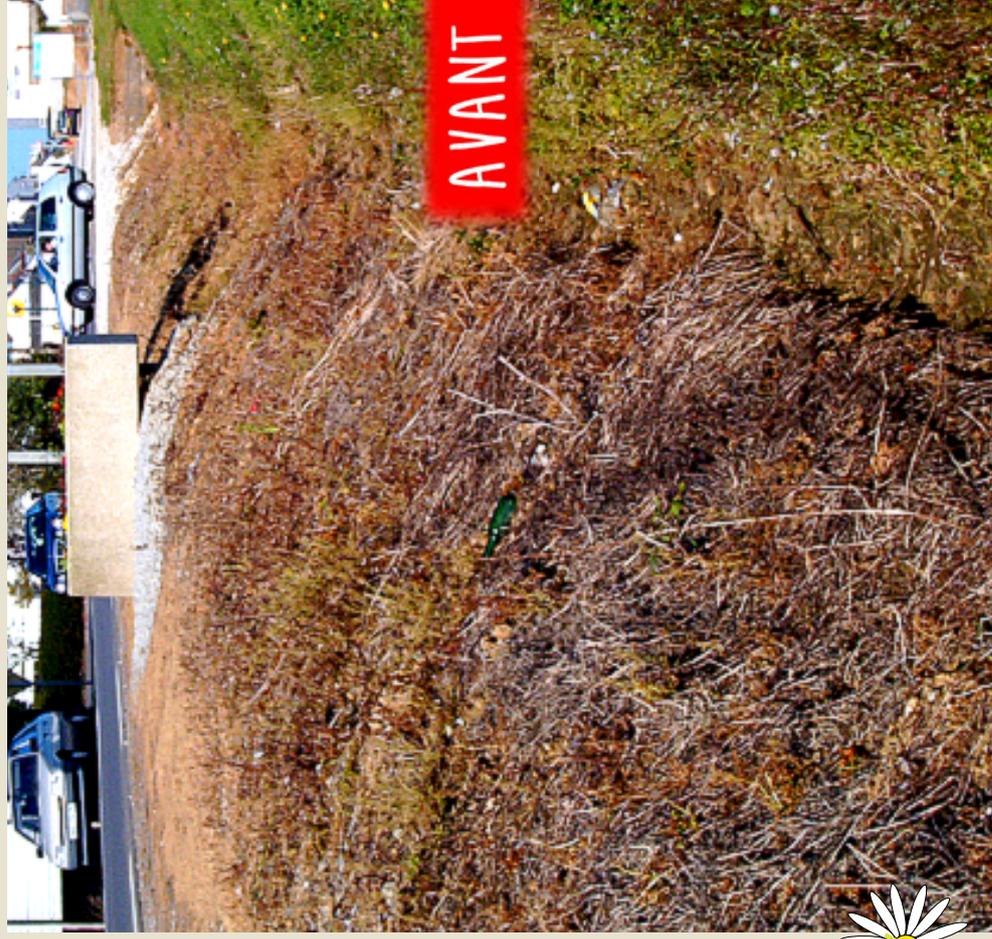
Une enquête de l'administration a prouvé qu'une entreprise apicole du centre Bretagne importait frauduleusement du miel du sud-ouest de la France. (Le Télégramme du 20/11/2015). Les pots de miel, explicitement d'origine bretonne, portaient également le logo de « Produit en Bretagne ». Au-delà de la tromperie sur le contenu, l'adhésion à « Produit en Bretagne » laisse perplexe. En tout cas l'association a viré dare-dare l'adhérent.

## Etre gauche

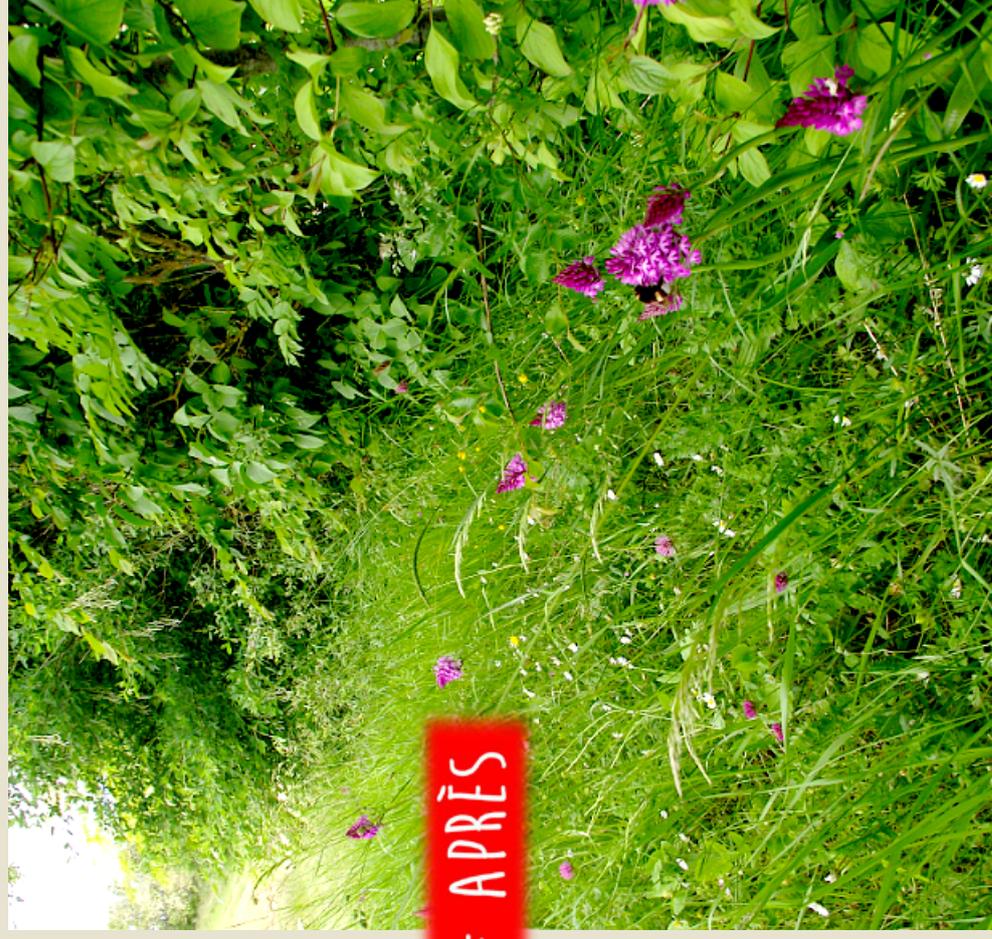
Le collectif « Vivre, décider et travailler en Bretagne » a indiqué qu'il soutiendrait des prévenus devant la justice, suite aux manifestations des bonnets rouges de 2013 (Le Télégramme du 26/11/2015). L'un d'entre eux avait eu la main droite arrachée par une grenade et son affaire n'est toujours pas jugée. « Les tribunaux se refilent la patate chaude ». C'est un peu gauche comme déclaration à la vue des circonstances.



# J'❤️ MES FOSSÉS SANS PESTICIDES



AVANT # APRÈS



## DÉJÀ 10 ANS SANS PESTICIDES DANS LES FOSSÉS EN BRETAGNE



**écophyto2018**

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :  
**moins, c'est mieux**

Dour ha Stêrioù Breizh

**Eau & Rivières**  
de Bretagne